

Géographie prioritaire

**Renouvellement du
Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

**Rapport
Mai 2010**

Production animée par la direction du développement territorial sur la base des contributions verbales et écrites produites lors des séminaires de juin et de novembre 2009 et de mars et mai 2010 par des agents :
des missions territoriales Duchère, 5ème et 9ème, Entrée Est, Quartiers anciens, Gerland
de la mission vie associative
de la mission santé
de la mission égalité
de la mission PEL (direction de l'éducation)
de l'observatoire urbain (direction de l'aménagement urbain)
de la MICASEP (direction sécurité et prévention)
de la mission de coopération culturelle (direction des affaires culturelles)
du CCAS
de l'observatoire de la Maison de l'emploi et de la formation

A travers le réseau des observatoires ont contribué indirectement :
la direction de l'enfance
l'écologie urbaine
l'observatoire des déplacements urbains

Table des matières

ELÉMENTS D'INTRODUCTION : CONTEXTE, ENJEUX, ET RAPPEL DE LA COMMANDE	Page 1
<i>Le contexte de renégociation de la géographie prioritaire du CUCS de Lyon</i>	<i>Page 1</i>
Le cadre contractuel du CUCS de Lyon	Page 1
L'enjeu de la renégociation de la géographie prioritaire	Page 2
La réflexion nationale quant à l'évolution de la géographie prioritaire.....	Page 2
<i>La position de la Ville de Lyon quant à la géographie prioritaire du CUCS de Lyon</i>	<i>Page 2</i>
Mise en place d'un travail au sein des services municipaux pour élaborer des propositions quant à la future géographie prioritaire.....	Page 2
Lancement d'une démarche de concertation avec les arrondissements à l'échelle de la Ville	Page 3
ENJEUX ET METHODES	Page 5
<i>Enjeux</i>	<i>Page 5</i>
La politique de la Ville et la géographie prioritaire	Page 5
Géographie prioritaire de foyers.....	Page 5
<i>Méthodes</i>	<i>Page 6</i>
Foyers de précarité : une construction en trois étapes	Page 6
Foyers de précarité: trois dimensions à travailler	Page 7
ANALYSE	Page 9
<i>Les foyers de précarité</i>	<i>Page 9</i>
Une lecture du territoire par le taux de bénéficiaires de la CMUC.....	Page 9
Une forme classique de précarité : la coprésence de précarité élevée et de logements sociaux denses	Page 10
Une forme spécifique à l'hyper centre : les quartiers anciens, un parc de logements ante 49 en coprésence de forte précarité	Page 11
<i>Les foyers de risque ou de vulnérabilité</i>	<i>Page 12</i>
La distribution du revenu fiscal médian par unité de consommation sur le territoire	Page 12
La coprésence des vulnérabilités : les demandeurs d'emplois et les faibles revenus.....	Page 13
<i>Les conjonctions</i>	<i>Page 14</i>
Une vulnérabilité risquant d'atténuer les ressources liées à la mixité sociale.....	Page 14
Une vulnérabilité risquant de diminuer le bénéfice des dynamismes économiques et d'emploi	Page 15
PREMIÈRE SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS	Page 17
<i>Les dispositions de la géographie prioritaire actuelle du CUCS se confirment et se précisent</i>	<i>Page 17</i>
<i>Eléments de hiérarchisation : Catégorisation géographie prioritaire contractuelle</i>	<i>Page 18</i>
I- Rappel de l'organisation actuelle de la géographie prioritaire (extrait du chapitre 1 du CUCS 2007-2010 de l'agglomération lyonnaise)	Page 18
II- Approche proposée pour la catégorisation de la nouvelle géographie prioritaire	Page 19
ANALYSE PAR ARRONDISSEMENTS ET HIÉRARCHISATION	Page 21
1 ^{er} ARRONDISSEMENT	<i>Page 23</i>
2 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 27</i>
3 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 31</i>
4 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 35</i>
5 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 37</i>
6 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 41</i>
7 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 45</i>
8 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 49</i>
9 ^{ème} ARRONDISSEMENT	<i>Page 55</i>
ANNEXES	Page 65

ELÉMENTS D'INTRODUCTION : CONTEXTE, ENJEUX, ET RAPPEL DE LA COMMANDE

Le contexte de renégociation de la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Lyon

Le cadre contractuel du CUCS de Lyon

Le contrat urbain de cohésion sociale 2007/2009 de Lyon a été signé le 27 juin 2007 avec l'Etat, la Communauté urbaine, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et la Caisse d'allocations familiales de Lyon, en même temps que le CUCS de l'agglomération lyonnaise.

L'enjeu du contrat est de mettre en œuvre une politique partenariale de cohésion sociale et urbaine permettant de renforcer l'impact de l'action publique locale dans les quartiers prioritaires afin d'en renforcer la mixité sociale et urbaine et de mieux les (ré) intégrer dans la ville et l'agglomération, c'est-à-dire :

- revaloriser et désenclaver les quartiers prioritaires sur les plans aussi bien urbain, économique et que social, autour d'un véritable projet de mixité sociale et de qualité urbaine, visant à développer le mieux vivre ensemble dans les quartiers et dans la ville
- réduire les écarts constatés en matière de réussite éducative, d'accès à l'emploi et à la formation, d'offre de logements et de qualité de l'habitat, de développement culturel, de cadre de vie ainsi que d'accès à la santé,
- apporter des réponses concrètes dans la lutte contre les discriminations et pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Démarche de mise en cohérence des politiques publiques locales au bénéfice de quartiers considérés comme prioritaires par les partenaires institutionnels et en premier lieu la Ville, le CUCS formalise des objectifs, programmes d'action, moyens d'intervention et en définit les résultats attendus à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires sur la durée de la contractualisation.

Son prochain renouvellement va conduire à interroger sa géographie prioritaire d'intervention, ses objectifs et résultats attendus, ainsi que ses modalités et conditions de mise en œuvre.

L'Etat a souhaité que la durée de l'ensemble des CUCS 2007-2009 soit prolongée d'un an jusque fin 2010 pour laisser aux partenaires signataires le temps d'engager un travail de fond préalable avant d'engager formellement les négociations sur le contenu des prochains contrats.

L'enjeu de la renégociation de la géographie prioritaire

La question de l'évolution de la géographie prioritaire sera au cœur des négociations, et en constituera la première étape.

L'enjeu est de taille car la géographie prioritaire est constituée au final de la liste des quartiers et leurs périmètres qui pourront faire l'objet d'un programme d'actions territorialisé contractuel et être éligibles aux dispositifs mobilisant les crédits spécifiques des partenaires signataires du contrat.

Pour la Ville de Lyon, la géographie prioritaire actuelle correspond à 11 quartiers dans 6 arrondissements différents, représentant environ 18% de la population totale de Lyon.

Les périmètres actuels sont assez anciens, définis lors de la signature du contrat de ville 2000-2006, suite à un travail confié à l'agence d'urbanisme de Lyon consistant à définir des indices de sensibilité permettant de mesurer les écarts de situation en territoires en termes de précarité, voire même antérieurs pour ceux qui correspondent aux Zones Urbaines Sensibles (Duchère, Mermoz, Etats-Unis et Langlet Santy, Moncey Voltaire, Pentes Croix-Rousse), la liste et le périmètre de ces dernières ayant été fixés par un décret de 1996 en application du Pacte de relance pour la ville.

La réflexion nationale quant à l'évolution de la géographie prioritaire

L'Etat a diffusé en avril dernier un livre vert sur la géographie prioritaire de la politique de la ville et la contractualisation. Ce document dresse des constats et pose un ensemble de questions sur l'avenir de la politique de la ville, notamment s'agissant de la géographie.

En outre, un rapport a été commandé au niveau national auprès de deux parlementaires (G. Hamel / P. André) sur l'avenir de la géographie prioritaire des CUCS, qui a été rendu public fin septembre, et dont plusieurs propositions préconisent une autre manière de construire la géographie prioritaire.

Néanmoins, depuis l'automne 2009 et la remise de ce rapport, les CIV (Comité Interministériel des Villes) ont été successivement reportés, et dans ce contexte, les partenaires signataires des CUCS ne connaissent pas à ce jour les éléments de cadrage précis que souhaitera donner l'Etat à la renégociation des CUCS, ni son calendrier de réalisation.

La position de la Ville de Lyon quant à la géographie prioritaire du CUCS de Lyon

Mise en place d'un travail au sein des services municipaux pour élaborer des propositions quant à la future géographie prioritaire

Au regard de l'enjeu que représente pour la Municipalité la géographie prioritaire de la politique de la ville, l'adjoint au Maire délégué à la politique de la ville, Louis Lévêque, a souhaité que soit conduite au sein des services municipaux une réflexion interne sur l'évolution possible de la géographie prioritaire de la Ville de Lyon, et ce pour permettre à la Ville de forger sa propre position dans l'optique des négociations à venir avec l'Etat et les autres partenaires.

Pour répondre à cette commande, la Direction Générale a installé un groupe de travail transversal, composé des différents responsables d'observatoires ou gestionnaires de données au sein des services municipaux, mais aussi des principaux services, équipes projet territoriales et thématiques concernées par les programmes d'action du CUCS de Lyon.

La méthode de travail proposée consiste à organiser une démarche de coopération entre les différentes expertises mobilisables pour cette réflexion :

- les experts de la donnée (responsables d'observatoires) dont les travaux et analyses doivent éclairer la décision sans préempter les logiques d'action.
- les experts du vécu (équipes projet, acteurs de terrain, habitants...) dont les réflexions doivent contribuer au sens et à l'interprétation des données, et enrichir les analyses quantitatives avec des apports qualitatifs
- les experts de la décision (direction générale et élus), pouvant s'approprier l'expertise des données et du vécu en tant qu'aide à la décision

Lancement d'une démarche de concertation avec les arrondissements à l'échelle de la Ville

Le 12 octobre 2009, M. Louis Lévêque et M. Gérard Claisse ont lancé officiellement une démarche de concertation sur la géographie prioritaire de la politique de la ville auprès des maires d'arrondissement, des adjoints à la politique de la ville et à la démocratie participative des arrondissements.

De manière à alimenter, compléter et consolider le travail d'analyse des différents indicateurs réalisés par les services, M. Lévêque et M. Claisse ont proposé une démarche qui permette aux élus d'arrondissement d'associer notamment les conseils de quartier et les comités d'intérêt local dans cette réflexion.

La démarche de concertation engagée avec chaque arrondissement avait pour objectif de mieux identifier les territoires ayant d'importants besoins d'action publique dans les années à venir.

Le processus de concertation

La démarche a eu lieu d'octobre 2009 à début mai 2010 dans les neuf arrondissements, en suivant un processus et une méthodologie homogènes. Elle s'est déroulée en quatre phases :

Phase 1 : de novembre 2009 à janvier 2010, une première réunion par arrondissement présidée par Louis Lévêque, Gérard Claisse et la mairie d'arrondissement, avec les conseils de quartier, les comités d'intérêt local et les acteurs locaux associatifs que la mairie d'arrondissement a souhaité associer à la démarche, a permis de présenter les enjeux de la politique de la ville et de la géographie prioritaire,

Phase 2 : de février à mars 2010, une seconde réunion (sous forme d'atelier-débat), présidée par Louis Lévêque et la mairie d'arrondissement, a été l'occasion de réaliser un état des lieux partagé sur la situation et les problématiques d'arrondissement, à l'issue duquel les conseils de quartier et les comités d'intérêt local ont pu travailler collectivement à formaliser leurs propositions,

Phase 3 : en avril et mai 2010, une rencontre par arrondissement entre la mairie, Louis Lévêque et Gérard Claisse, a permis aux mairies d'arrondissement de présenter leurs propositions de périmètres prioritaires et de thématiques d'intervention à privilégier,

Phase 4 : un temps de restitution et de synthèse est prévu en juillet 2010, avec l'ensemble des participants à la concertation dans les arrondissements

Le présent rapport formalise l'état de la réflexion des services mobilisés et prend en compte les échanges et les débats, qui ont eu lieu avec les représentants des conseils de quartier et des comités d'intérêt local, lors des groupes de travail internes et des ateliers-débats. Pour autant, le présent rapport n'intègre pas les propositions de géographie prioritaire de chaque mairie d'arrondissement (périmètres et thématiques d'intervention prioritaires) qui seront officiellement transmises à Louis Lévêque.

ENJEUX ET METHODES

Enjeux

La politique de la Ville et la géographie prioritaire

La politique de la ville peut être ramenée à trois composants essentiels : la définition de périmètres territoriaux, la mise en place de synergies adaptées entre politiques publiques de droit commun ; la réservation de moyens exceptionnels. Il est évident qu'aucun des trois composants n'est indépendant des deux autres.

La carence des politiques publiques de droit commun constatée dans plusieurs dimensions fonde la définition des foyers des périmètres territoriaux. Les périmètres eux-mêmes sont totalement dépendants des stratégies d'usage des moyens exceptionnels en particulier dans leur capacité à faire levier quant à la convergence des politiques de droit commun.

Il convient donc ici de rappeler que, dans la réflexion sur une géographie prioritaire, deux dimensions doivent être distinguées : les périmètres et les foyers.

Géographie prioritaire de foyers

Les périmètres opérationnels sont extrêmement liés aux stratégies opératoires que les partenaires institutionnels retiennent.

La construction des périmètres ne peut être réalisée en l'absence soit d'une doctrine de l'Etat portant sur les cadres nationaux de l'action publique territorialisée dans les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (l'intitulé lui-même n'étant pas certain) ; soit sur l'adaptabilité aux problématiques par essence systématiquement singulières de l'action publique territorialisée.

A cet égard, une attention particulière devra être portée sur la porosité des périmètres opérationnels, plus ou moins adaptés à chaque problématique spécifique de territoire.

La question des foyers est nettement plus autonome. D'abord car le principe d'écart à la moyenne en permet une matérialisation, quelles que soient les options opérationnelles retenues. Puis, car l'ensemble des foyers forment une « configuration » dont on estime l'adaptation aux dynamiques urbaines propres à la Ville de Lyon.

Le travail proposera donc une géographie prioritaire en tant que configuration de foyers d'écarts manifestes à la moyenne territoriale.

Méthodes

Foyers de précarité : une construction en trois étapes

Etablir la précarité

La question de la précarité territoriale est classiquement abordée par les effets. La question des causes étant traitée dans le temps de l'intervention territoriale. Ce sont donc des manifestations qui sont recherchées. L'ensemble des professionnels utilisent actuellement comme indicateur de la précarité la concentration sur un même territoire des bénéficiaires de la CMUC.

Taux de bénéficiaires CMUC (données 2008 : source CNAM)

Le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) n'est plus utilisé : il a été remplacé par le RSA (Revenu de Solidarité Active).

La CMUC est donc maintenant l'indicateur de précarité mettant en évidence les populations en très grande fragilité.

La Couverture Maladie Universelle (CMU) est le dispositif permettant aux personnes non couvertes par un statut professionnel (salarié, agriculteur, artisan...) de bénéficier exactement des mêmes droits à l'assurance maladie. Ceux

qui ont peu de ressources ne cotisent pas.

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) est une assurance maladie complémentaire offerte à ceux dont les ressources sont inférieures à un certain niveau de revenu (appelé « plafond »). Cette assurance complémentaire leur permet de porter à 100% la prise en charge de leurs dépenses de soins, sans avoir à avancer d'argent.

Cet indicateur couvre assez largement la population.

La confrontation à l'expérience et aux éléments de tranquillité publique

Observatoire Local de Sécurité de Lyon

Contexte

La création d'un Observatoire de la délinquance a fait l'objet de la 1ère fiche du CLS de 1998.

L'objectif était de remédier aux difficultés rencontrées par le Maire pour avoir une analyse globale et efficace de la délinquance sur sa commune. Cet outil est donc le reflet de la volonté de dépasser l'approche basée uniquement sur les « statistiques Police Nationale », et ainsi de rassembler des informations plus larges, de la part des différents partenaires locaux de la sécurité et d'aboutir à une analyse plus fine des phénomènes de délinquance et de tranquillité.

Missions

- Suivi de la localisation des foyers de délinquance sur Lyon
 - Mobilisation des services et acteurs des quartiers sur la remontée des informations
 - Réalisation d'un diagnostic local de sécurité régulier et permanent
 - Réalisation d'études ponctuelles
- Etudes ponctuelles (ex. : en matière de prévention situationnelle), études de sécurité préalables à l'implantation de caméras de vidéoprotection, etc.

D'autres indicateurs peuvent utilement venir affiner le regard public sur ces précarités : les différents autres minima sociaux ; certaines configurations démographiques et sociologiques. Mais, d'une part les récentes réformes, du RSA en particulier, risquent de brouiller la capacité d'observation dans la durée et d'autre part les questions démographiques et sociologiques nécessitent un apport de données et de compétences tierces à celles de la Ville de Lyon.

En effet, les données évoquées ne parlent pas d'elles-mêmes. Un processus de concertation (et/ou d'enquête qualitative) est donc pertinent.

Ce travail est en cours et constituera la deuxième étape vers le rapport, avec la contribution des analyses de l'observatoire local de sécurité de Lyon.

D'autres sources démographiques et sociologiques

En outre, l'outil roi de production de données démographiques et sociologiques est le recensement de la population. Sa publication récente et un certain nombre de changements méthodologiques assez profonds obligent à stabiliser un jeu d'hypothèses préalables à son exploitation. Ce sera l'une des fonctions de ce rapport.

Le travail de ce rapport après avoir été confronté aux mondes vécus via le processus de concertation et éventuellement modifié à cette occasion sera donc décliné en périmètres opérationnels et en axes thématiques. Le recensement aura tout son rôle dans cette phase ultérieure.

Le recensement

Le recensement devient une compétence partagée de l'Etat et des communes. Les communes ont désormais la responsabilité de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement.

La méthode de recensement met en œuvre une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Lyon fait l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population. Au bout de 5 ans, l'ensemble du territoire est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir d'un échantillon de 40 % de la population.

Foyers de précarité: trois dimensions à travailler

Une des caractéristiques de la politique de la ville est de situer son objet au contact des problématiques sociales et urbaines. Elle n'est pas une simple déclinaison territoriale de l'action sociale. Ce qui la caractérise est donc sa fonction de saisie de effets manifestes de précarités comme conséquences de causes multiples (topographiques, historiques, économiques, sociologiques, démographiques, politiques, géographiques,...).

Se contenter de la seule CMUC pourrait laisser entendre l'oubli des problématiques urbaines. Sans anticiper sur le traitement des causes, qui relèvent de l'intervention territoriale, la détermination des foyers de précarités établies initiaux doit donc inclure la morphologie urbaine. De plus, il est bien question ici de dynamiques sociales et urbaines. Par conséquent, la question de l'histoire ne peut être négligée. Il s'agit donc de construire un appareil d'indicateurs correspondants à cet objectif.

Histoire des territoires urbains et morphologie urbaine

Comment intégrer ces deux questions de façon interprétable en lien avec la CMUC ? Sans se disperser et trop complexifier on peut accepter qu'une grande césure historique se produit tant du point de vue urbain, économique et social au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ainsi un indicateur intégrant cette césure dans des effets toujours perceptibles actuellement pourrait convenir. Par ailleurs les développements du logement sont à la frontière entre problématiques sociales, dynamiques économiques, pratiques sociales, topographie et politiques urbanistiques. L'indicateur retenu est donc le taux de logements datant d'avant 1949.

Le taux de logements d'avant 1949 (données 2007 : sources RGP 99 et Ville de Lyon)

Cet indicateur permet de situer l'histoire du territoire et la façon d'habiter.

Ce taux correspond au nombre de logements construits avant 1949 divisé par le nombre total de logements sur l'IRIS.

Associé à un indicateur de précarité, il permet également de faire des hypothèses quant à l'existence d'un parc social de fait (parc privé parfois dégradé répondant aux besoins de logement d'une population socialement fragile).

Dans l'hypercentre, le problème de la précarité a souvent un lien avec la présence d'un parc ancien plus ou moins dégradé.

Structuration publique des territoires urbains

Taux de logements sociaux loi SRU (données 2007 : sources DDT (ex DDE) et DGI)

Ce taux correspond au nombre de logements sociaux divisé par le nombre total de logements sur l'IRIS.

- Les logements locatifs du parc privé conventionnés (dont l'accès est soumis à des conditions de ressources),

La loi SRU, loi Solidarité et Renouveau Urbains date du 13 décembre 2000. Elle donne une définition des logements sociaux, qui regroupent :

- Ainsi que d'autres cas de figure comme les logements ou les lits des logements-foyers de personnes âgées, de personnes handicapées, de jeunes travailleurs, de travailleurs migrants et des logements-foyers conventionnés dénommés résidences sociales...

- Les logements locatifs appartenant au parc HLM,

La puissance publique et ses différentes émanations institutionnelles contribuent fortement à la production de l'espace urbain. Pour ce qui concerne spécifiquement la question de la zone de contact entre dynamiques sociales et urbaines, la question du peuplement, si elle n'épuise pas la question, la constitue fortement. Un indicateur pertinent de ce point de vue est le pourcentage de logements sociaux reconnus comme tels suivant la loi SRU.

De la précarité à la vulnérabilité

L'histoire ne peut être réduite aux faits du passé vivants dans le présent quand elle est la porte d'entrée dans le dynamisme. Elle est aussi une forme du présent annonciatrice des tensions à venir. Sans prétentions prédictives mais bien plutôt par anticipation, il s'agit d'opérer au plus tôt les ponts entre précarité et risque de précarité ; ce, afin de détecter des zones de précarité émer-

Revenu fiscal médian par unité de consommation (données 2007 : source DGI Direction Générale des Impôts)

C'est un indicateur de ressources. est la valeur qui délimite les deux groupes.

Cet indicateur est calculé par unité de consommation.

Il permet d'avoir le revenu par « tête », à l'exclusion des revenus non soumis à l'impôt (par exemple certaines allocations ne sont pas comptées). La médiane partage la population de l'IRIS en deux groupes de même taille : le premier composé de ceux qui gagnent « le plus » ; le second de ceux qui gagnent « le moins ». La médiane

Par exemple, dire que la médiane d'un IRIS de 2 000 habitants est de 15 000 euros signifie que 1 000 habitants gagnent chacun moins de 15 000 euros annuels et que les 1 000 autres gagnent chacun plus de 15 000 euros annuels.

La médiane est plus fiable que la moyenne.

gentes d'une part. Mais, d'autre part, d'observer la nature exacte des foyers de précarité en observant son lien à des vulnérabilités à venir. Il est donc proposé de reprendre les deux grands indicateurs de vulnérabilité coutumiers en politique de la ville : le revenu et la demande d'emploi. Le revenu par son caractère générique reste une entrée nécessaire. Il sera incarné par le revenu fiscal médian par unité de consommation

Taux des demandeurs d'emploi (données 2006 : source MDEF, INSEE, Ville de Lyon)		
<i>C'est un indicateur de vulnérabilité et de fragilité. Cet indicateur n'est pas l'équivalent du taux de chômage communément utilisé. L'aire géographique du taux de chômage est la zone d'emploi, périmètre plus large que celui de la communauté urbaine de</i>	<i>Lyon. Il n'est pas disponible à l'échelle d'un IRIS. Cet indicateur n'est pas à utiliser en valeur. Par contre, il permet de bien comparer la problématique emploi d'un IRIS à un autre. Il a été construit à partir des DADS (Déclarations Automatisées des Données So-</i>	<i>ciales), indiquant où presque tous les salariés travaillent et où ils résident. La collaboration avec la MDEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) de Lyon permet d'avoir des données fiables régulières.</i>

La demande d'emploi sera quant à elle significative d'un risque d'accroissement de la précarité des revenus d'une part et d'une situation de risque de désaffiliation sociale d'autre part.

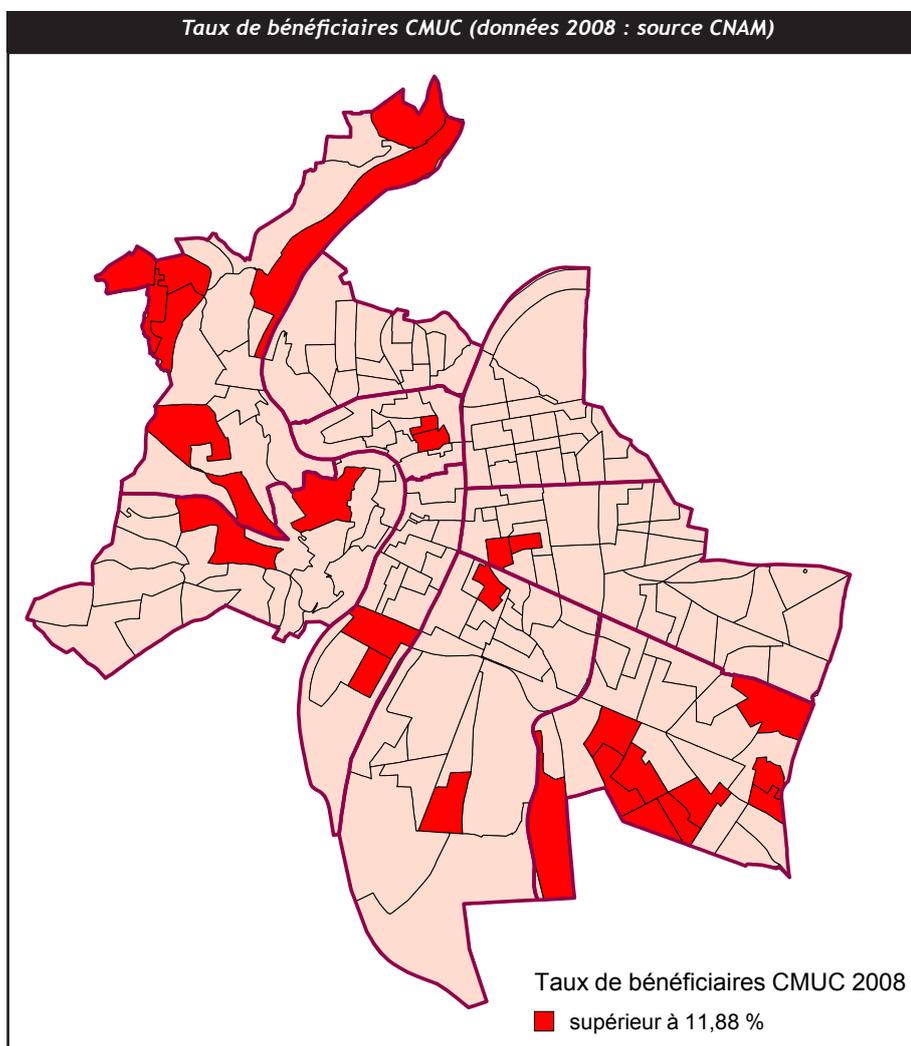
Retard scolaire en fin de CM2

Ce travail sera complété ultérieurement par l'analyse par territoires des données sur le retard scolaire en fin de CM2.

ANALYSE

Les foyers de précarité

Une lecture du territoire par le taux de bénéficiaires de la CMUC



Deux arrondissements ne sont pas concernés par la présence de foyers indiqués par le taux de bénéficiaires de la CMUC : le 4^{ème} et le 6^{ème}.

Un rapide tour d'horizon montre l'absence de régularité dans les modes de présence des foyers dans les arrondissements.

Le 8^{ème} semble le plus marqué. Il comporte en son sein quatre foyers distincts : Rockefeller-Laennec au nord-est ; Mermoz à l'est ; Langlet-Santy au sud ; Etats-Unis au centre et enfin Montagny-«Moulin à vent¹» à l'ouest.

Puis vient le 9^{ème}. La Duchère à l'ouest, le Vergoin et l'Industrie au nord et des fragments autour de Vaise et à la limite sud de l'arrondissement vers le secteur Champvert.

Le 1^{er} arrondissement est marqué par un foyer dense en son centre sur les pentes de la Croix-Rousse.

Les 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements partagent un foyer à la Guillotière, ce dernier étant aussi habité d'un foyer au-delà des voutes sur Gerland aux Cités sociales.

Le 2^{ème} arrondissement est lui aussi structuré par la césure des voutes au niveau de Perrache et sa partie sud immédiate, Verdun-Suchet-Sainte Blandine, après les voutes, constitue un foyer de précarité pour la CMUC.

Enfin le 5^{ème} arrondissement voit se prolonger le foyer déjà remarqué dans le 9^{ème} sur le territoire de Champvert ainsi qu'un autre situé plus à l'est à la Sarra.

¹ La dénomination officielle de l'IRIS est «Montagny- Saint Jean de Dieu» mais la pratique le désigne comme une part de «Moulin à vent», tandis qu'un IRIS officiel «Moulin à vent» existe, un peu plus à l'est, d'où la dénomination d'usage 'Montagny- «Moulin à vent»'.

Observons maintenant la coprésence avec l'indicateur de logement social.

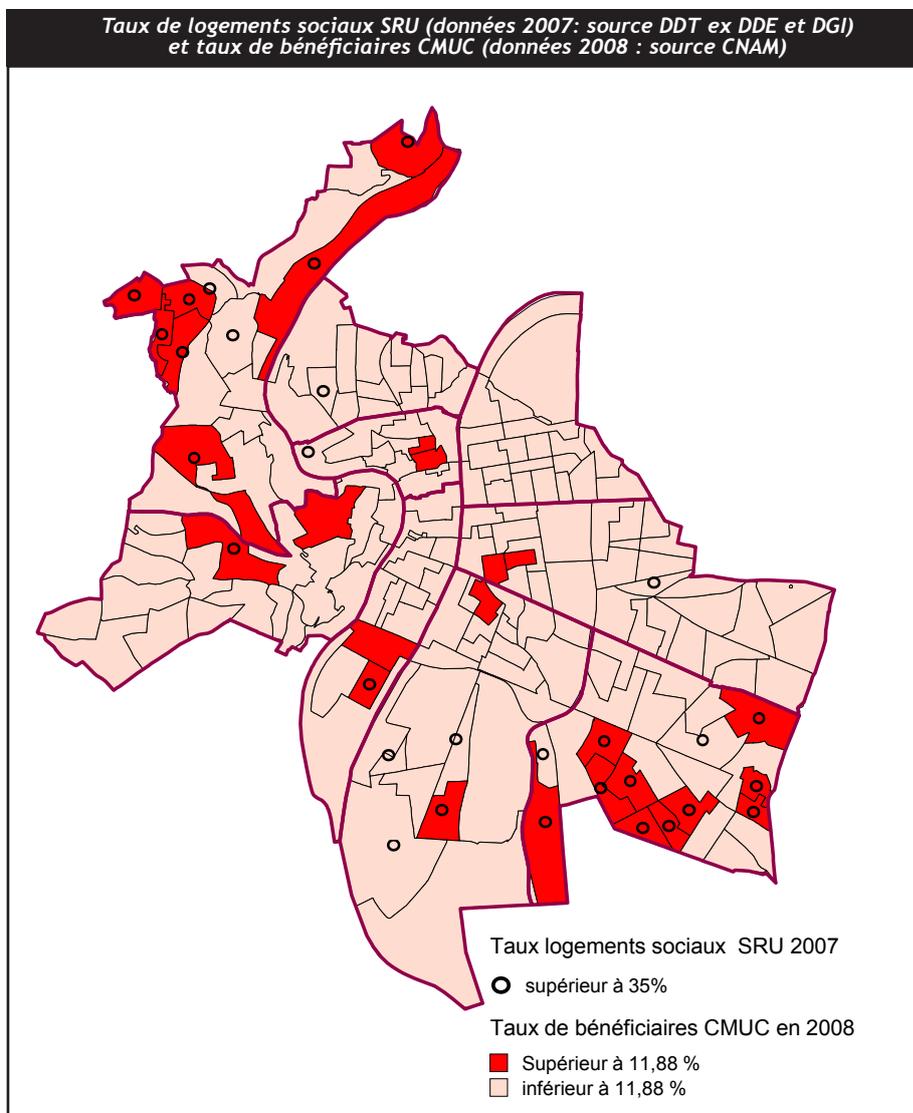
Une forme classique de précarité : la coprésence de précarité élevée et de logements sociaux denses

Tout d'abord on observe la non concordance entre CMUC et logement social. Il n'y a donc pas de liens mécaniques et systématiques entre ces deux facteurs à l'échelle de la Ville de Lyon.

Plusieurs IRIS sont ainsi dotés de fortes densités de logements sociaux sans pour autant être porteurs de taux alarmants de CMUC. On notera ainsi Bataille dans le 8^{ème}, Pernon dans le 4^{ème} ou encore le Rhône dans le 7^{ème}.

De même plusieurs IRIS ne présentent pas cette concordance dans l'autre sens : la Guillotière dans les 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements, les pentes de la Croix-Rousse dans le 1^{er} ou encore Verdun-Suchet dans le 2nd arrondissement, la Sarra dans le 5^{ème}.

Enfin, il y a concordance pour un certain nombre d'IRIS entre les problématiques de précarité forte et de logements sociaux, coprésence relevant des territoires classiques de la politique de la ville hors hyper centre.



IRIS

Les données statistiques sont disponibles à l'échelle de l'IRIS (Îlot Regroupé pour l'Informations Statistiques). Il s'agit du seuil en-dessous duquel il est dangereux de descendre en termes d'études statistiques, en raison du secret statistique et de la pertinence des statistiques.

Cette maille représente un ensemble d'environ 2 000 habitants (plus sur Lyon). Au niveau national, on compte 16 100 IRIS. A Lyon, on dénombre 182 IRIS.

Il s'agit de la Duchère et du Vergoin-Industrie dans le 9^{ème} arrondissement ; de Rockefeller-Laennec, de Mermoz, de Langlet-Santy-Etats-Unis et de Montagny-«Moulin à vent» dans le 8^{ème} ; des Cités sociales de Gerland dans le 7^{ème} ; de Champvert dans le 5^{ème} ; de Sainte Blandine dans le 2nd arrondissement.

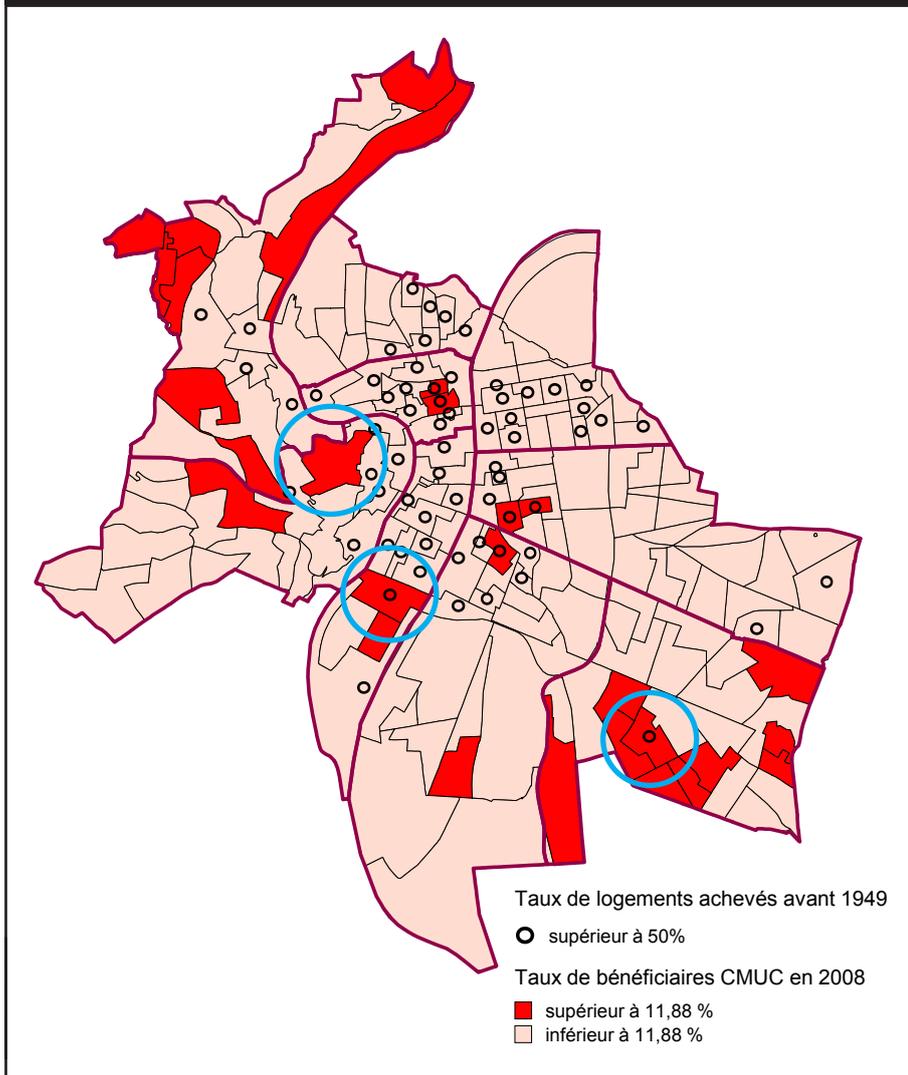
Si l'idée que la concentration de logement social ne conduit pas mécaniquement à une fragilisation des populations commence à être avérée à travers cette carte les concertations devront réinterroger malgré tout ce point.

Reste la question de la situation inverse. Ces IRIS de forte précarité sans forte densité de logement social sont-ils sans autres correspondances en termes urbains ?

C'est ce que nous allons tester dans la prochaine étude de coprésence.

Une forme spécifique à l'hyper centre : les quartiers anciens, un parc de logements ante 49 en coprésence de forte précarité

Taux de logements avant 1949 (données 2007; source RGP 99)
et taux de bénéficiaires CMUC (données 2008 : source CNAM)



Là aussi on observera l'absence de liens mécaniques entre fort parc ancien et précarité.

Toutefois tous les IRIS de forte précarité révélée par la CMUC et n'étant pas doté de concentration notable de logement social sont caractérisés par un fort taux de logements anciens.

La lecture du recensement en particulier sur l'habitat dégradé devra être confrontée ultérieurement afin de renforcer l'hypothèse d'une réelle problématique spécifique aux quartiers anciens d'hyper centre et de forte densité de population.

De plus si cette hypothèse se précise, une attention particulière devra être portée aux propos des concertations invitant à une vigilance quant à des risques de dégradation de parc d'habitat privé dans une configuration similaire.

On notera toutefois trois situations atypiques :

D'abord la question des Etat-Unis qui cumule l'ancienneté du parc de logements et la concentration de logement social, trace spécifique de l'histoire industrielle lyonnaise ;



Puis la Sarra, qui ne rencontre ni une morphologie de logements sociaux ni de logements anciens spécifique ;



Enfin le sud des voutes de Perrache où cohabitent des logiques « quartiers anciens » et « logement social dense ».



Ces trois atypismes devront être éclairés par les apports des concertations et de l'analyse du recensement.

Les enjeux liés aux foyers de précarité et la morphologie du logement étant au moins en première lecture cernés, explorons les zones de précarité lyonnaises.

Les foyers de risque ou de vulnérabilité

La distribution du revenu fiscal médian par unité de consommation sur le territoire

Quelques corrections méritent d'être apportées à la lecture spontanée de cette carte.

D'abord la pointe sud du 2^{ème} arrondissement fait l'objet de tels bouleversements dans le cadre du projet Confluence que la plus grande prudence s'impose quant à sa qualification en zone de vulnérabilité. Ces transformations sont d'une telle ampleur que si la rigueur veut que la valeur soit maintenue à une présentation initiale, sa conservation en tant que zone de vulnérabilité doit être mise entre parenthèse pour les années à venir.

Il en est de même pour d'autres IRIS essentiellement constitués à partir d'hôpitaux, de centres administratifs et d'autres grands équipements ou configuration urbaine (souvent des IRIS d'activité²) :



Grange Blanche en limite du 8^{ème},



Préfecture dans la partie ouest du 3^{ème},



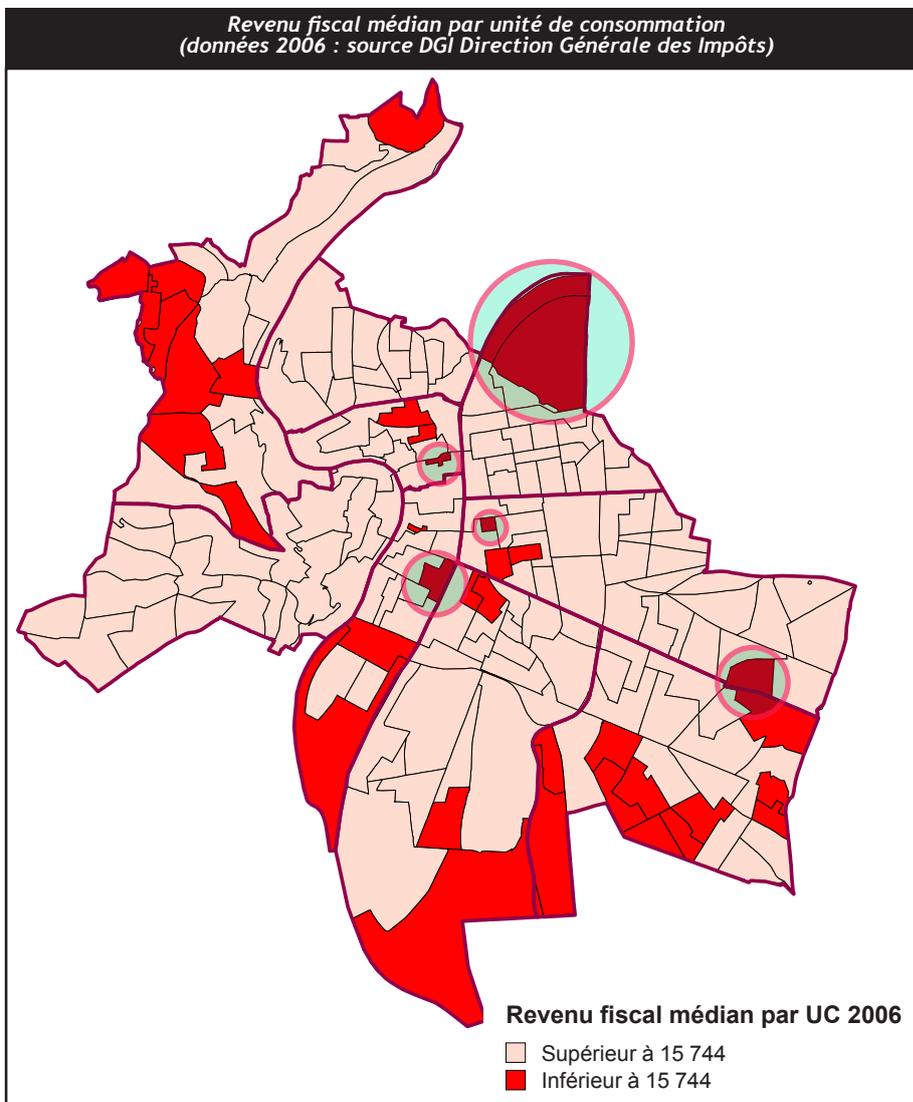
Grande poste dans le 2nd,



Louis Pradel dans le 1^{er},



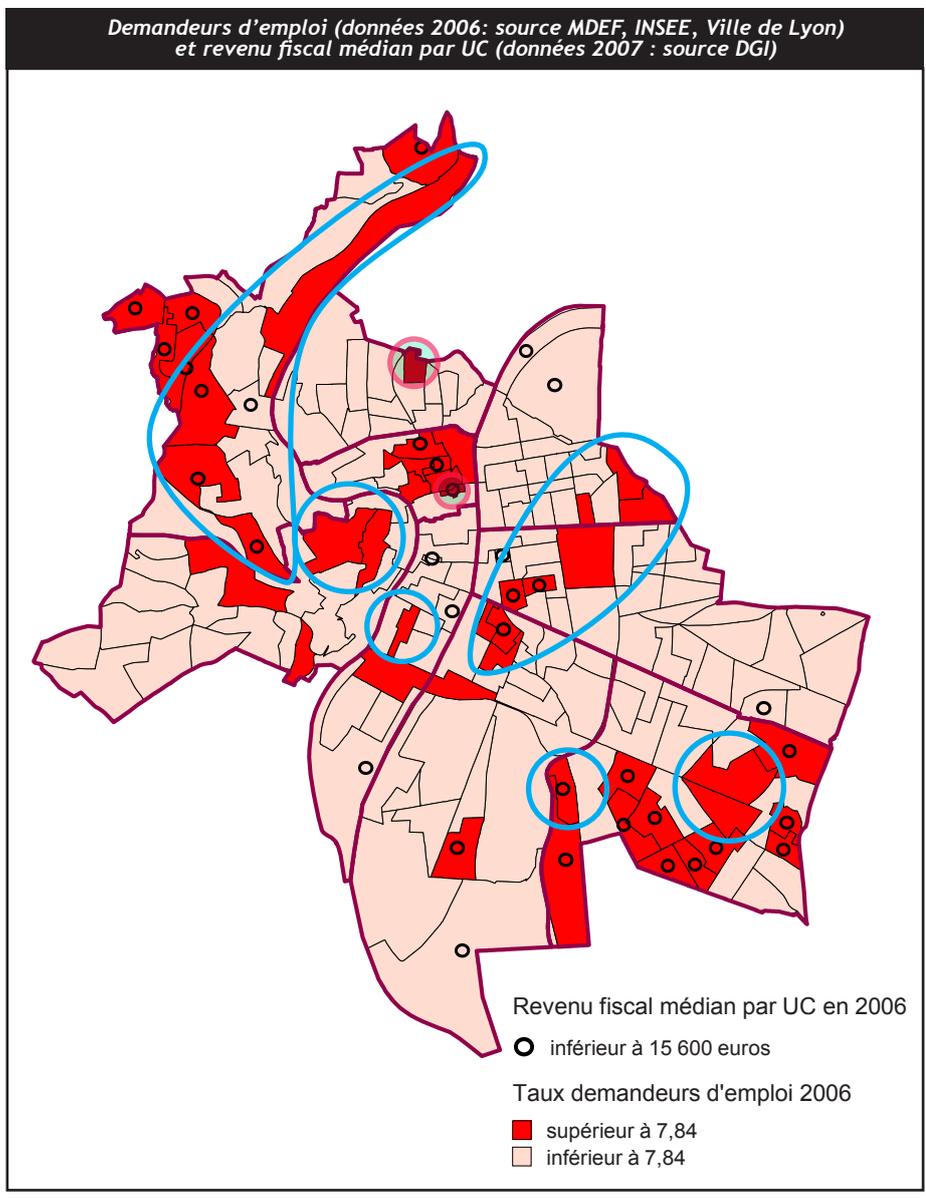
le Parc de la Tête d'or et ses alentours dans le nord du 6^{ème}.



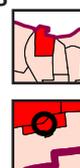
² Les IRIS d'activité : ils regroupent plus de 1 000 salariés et comptent au moins deux fois plus d'emplois salariés que de population résidente. Source : INSEE.

Accroissons la visibilité des vulnérabilités en superposant la question des demandeurs d'emploi.

La coprésence des vulnérabilités : les demandeurs d'emplois et les faibles revenus



Avant d'avancer dans l'analyse recherchons les IRIS atypiques à écarter pour des raisons méthodologiques. Il s'agit de l'IRIS de l'Hôpital au nord du 4^{ème} arrondissement, et de l'IRIS Louis Pradel au nord des Terreaux.



Ces précautions prises, il est possible d'identifier une série d'IRIS nouveaux, jamais apparu jusqu'à présent.

On remarque dans le 8^{ème} les IRIS séparant Rockefeller-Laënnec de Mermoz et de Langlet-Santy (en particulier l'IRIS Bataille). Puis le prolongement de Montagny-«Moulin à vent» que constitue au nord l'IRIS Grand trou.



Dans les 3^{ème} et 6^{ème} arrondissements un axe de vulnérabilité semble se dessiner depuis la Guillotière jusqu'à Bellecombe en passant par la Part-Dieu.



Le nord du 2nd ne semble pas épargné, au moins sur la zone d'Ainay.



Le 1^{er} arrondissement semble très largement touché.



Le 5^{ème} arrondissement apparaît comme composé de zones disjointes, sans cohérence territoriale à l'exception de la zone est de la Sarra.



Enfin dans le 9^{ème} un arc se dessine. Cet arc semble s'organiser autour de Vaise, IRIS Mairie, lui-même étonnement moins exposé. Un peu à l'image d'une zone évidée en son centre.



Les conjonctions

Les vulnérabilités, dans certains cas, étendent les foyers de précarité. En tout état de cause, en fonction de la nature de la vulnérabilité, elles invitent à préciser les risques particuliers caractérisant les foyers de précarité.

Une vulnérabilité risquant d'atténuer les ressources liées à la mixité sociale

Des territoires avec un risque d'absence de ressources locales de mixité sociale, susceptible d'empêcher les solidarités actives.

Cette problématique semble donc présente :

Dans l'ensemble des zones de fortes précarités et de logement social dense (situation classique) mais aussi, et c'est plus surprenant, dans les quartiers anciens.

Les foyers de précarité sont dans quelques cas limitrophes de zones de vulnérabilité liée à l'absence de ressources locales appelant à une vigilance tout particulière en termes de configuration et de mode opératoire à venir.



Tel est le cas pour Grand trou par rapport à Montagny-«Moulin à vent».



Mais aussi sur la partie de la Guillotière dans le 7^{ème} arrondissement.

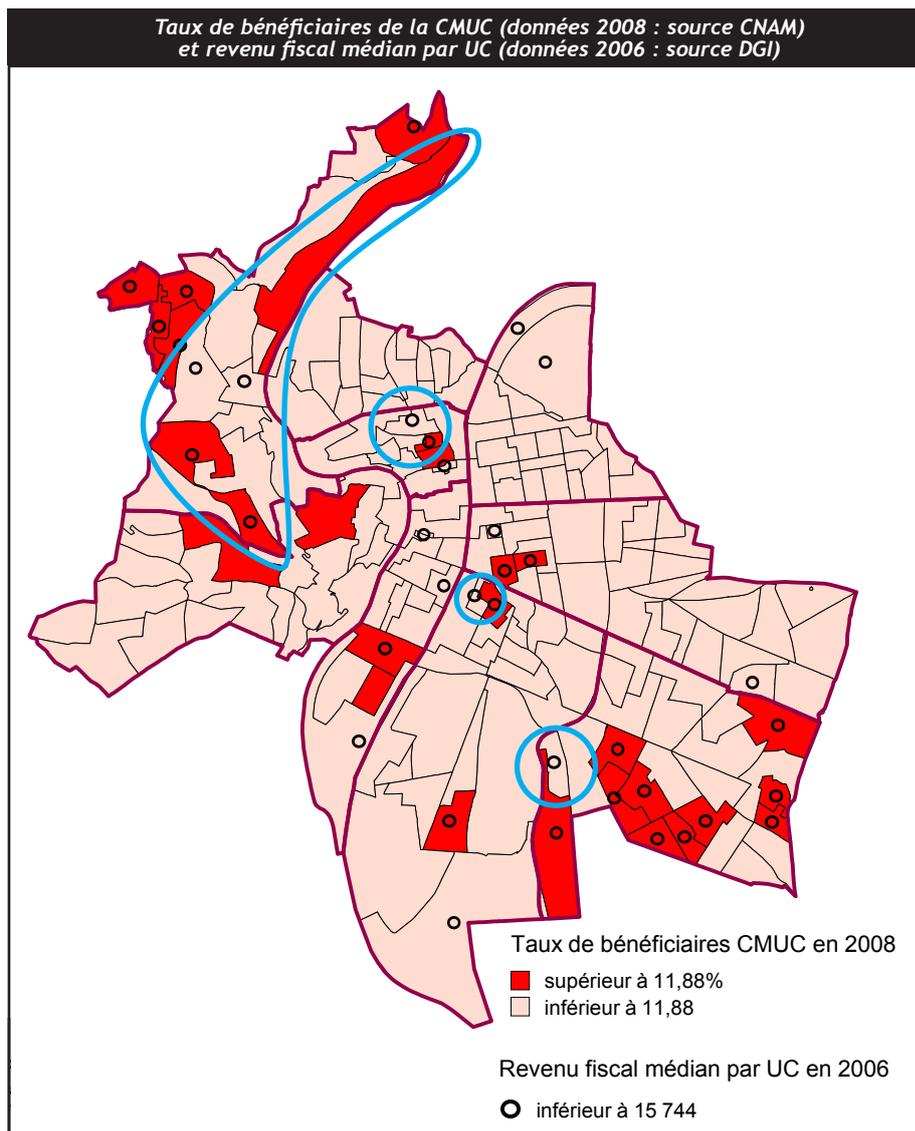


Ou encore le haut des pentes de la Croix-Rousse dans le 1^{er}.



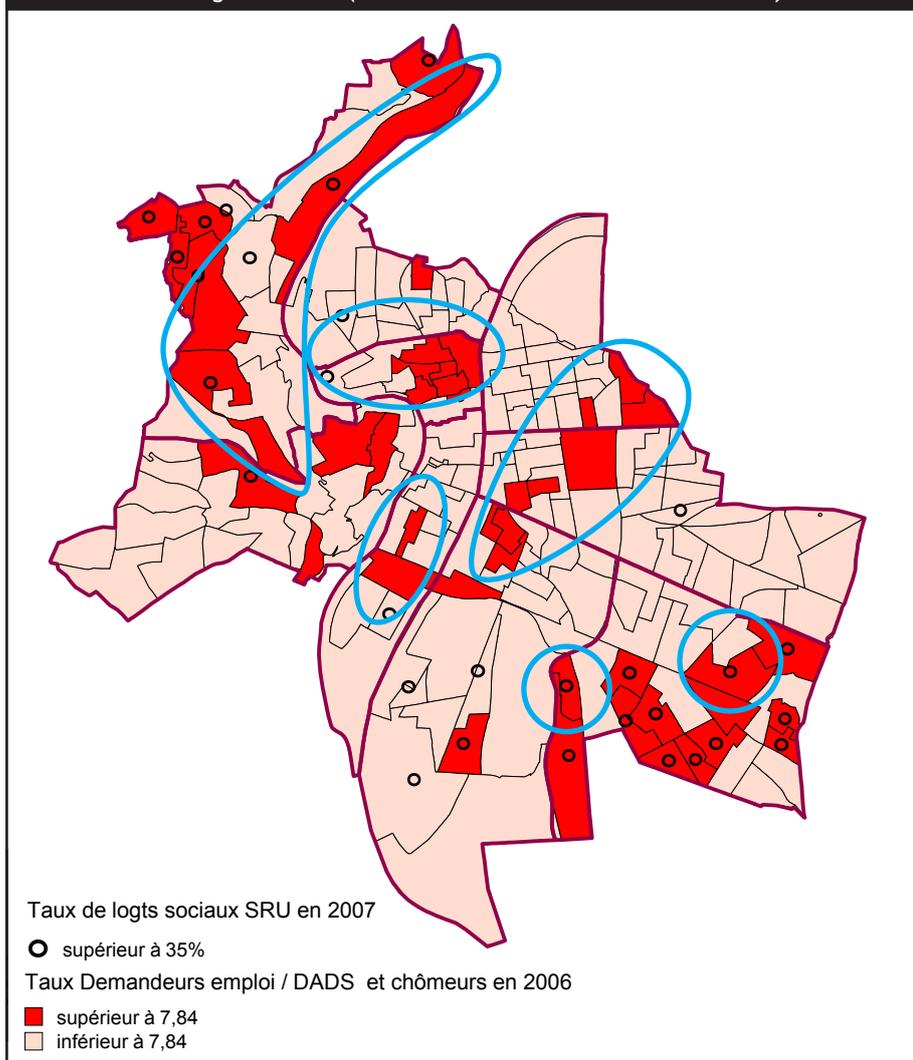
Enfin c'est aussi le cas dans le sud du 9^{ème} arrondissement (on retrouve une forme en arc autour de Vaise).

Observons ce qu'il en est quant à l'emploi.



Une vulnérabilité risquant de diminuer le bénéfice des dynamismes économiques et d'emploi

Demandeurs d'emploi (données 2006: source MDEF, INSEE, Ville de Lyon) et logements SRU (données 2007 : source DDT ex DDE et DGI)



Il s'agit d'observer si des territoires à risques émergent au travers d'un cumul entre concentration de logement social et vulnérabilité notable à la question du chômage.

On observe bien, dans un certain nombre de territoires une conjonction entre le caractère social du logement et la vulnérabilité indiquée par la demande d'emploi : des territoires risquant de moins bénéficier des avancées et dynamismes économiques généraux.

Ce risque se situe bien toujours en conjonction avec les zones de précarités établies. Il est ainsi caractéristique :

D'une extension de vulnérabilité constituée par Bataille en proximité de Rockefeller-Laënnec à l'est du 8^{ème} ;



D'une autre par Grand Trou à proximité de Montagny-«Moulin à vent» à l'ouest du 8^{ème} ;



D'une situation de risque étendue sur l'ensemble du 1^{er} arrondissement à partir des pentes de la Croix- Rousse ;



D'un positionnement central de la zone de précarité à Verdun-Suchet dans les zones de vulnérabilité du 2nd ;



De la réalité d'un arc de vulnérabilité se déployant autour de Vaise dans le 9^{ème}.



On retrouve l'axe de risque territorialisé qui semblait se dessiner au regard de l'emploi, depuis Guillotière jusqu'à Bellecombe, en passant par la Part-Dieu.



PREMIÈRE SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS

Une géographie prioritaire s'esquisse ainsi progressivement depuis les foyers de fragilité établie.

Si l'ensemble de la géographie prioritaire actuelle du CUCS semble confortée dans sa pertinence, quelques interrogations émergent quant à sa structure future car elle n'intègre pas à ce jour certaines configurations territoriales pouvant interpeler d'ors-et-déjà l'action publique.

Les dispositions de la géographie prioritaire actuelle du CUCS se confirment et se précisent

Le premier arrondissement semble bien à traiter « en bloc » à l'exception des deux IRIS du sud. Le cœur de Pentecôte de la Croix-Rousse concentre un foyer de précarité au cœur d'un parc de logements très anciens pouvant faire fonction de parc social de fait. Cette configuration territoriale tend à se prolonger autour d'IRIS contiguës caractérisés par une vulnérabilité sociale marquée signalée au travers des indicateurs revenus et demandeurs d'emploi.

Les quartiers Moncey-Voltaire et Guillotière constituent toujours un foyer de précarité très marqué, qui semble en outre extensif en terme de vulnérabilité vers le reste du 7^{ème} ancien mais surtout vers le 6^{ème} arrondissement via la Part-Dieu. L'émergence de cette zone, à travers le croisement des indicateurs retenus, doit conduire à interroger et à approfondir l'analyse, notamment sur le secteur de la Part-Dieu. Si les travaux de la mairie de Villeurbanne confirmaient le prolongement sur le territoire de cette commune de cette zone de vulnérabilité (voire l'existence d'une zone de précarité) son statut de cœur de réseau à l'échelle de l'agglomération s'en trouverait confirmé au-delà de la classique question de l'arrivée des migrants dans la région Rhône-Alpes et des réseaux d'économie informels.

La difficulté de saisie du 5^{ème} arrondissement ressort aussi nettement avec plusieurs IRIS marqués mais une absence de cohérence territoriale des thématiques qu'ils laissent deviner. La maille IRIS ne permet pas toujours de saisir des réalités infra territoriales pour autant connues au moment de l'élaboration de l'actuelle géographie prioritaire, pour lesquelles la concertation en cours avec les acteurs de l'arrondissement sera déterminante en vue d'affiner l'analyse.

Les cités sociales de Gerland se voient confirmées dans la coprésence d'une densité forte d'habitat social et d'un foyer de précarité significatif, au cœur d'un environnement plus large beaucoup plus favorable, caractérisant ainsi de nouveau une rupture territoriale très marquée entre l'actuel périmètre inscrit au CUCS et le périmètre de transformation urbaine globale du grand quartier de Gerland.

Pour le 8^{ème} arrondissement, les indicateurs sur la structure de l'habitat, coexistant avec le déploiement territorial de la précarité, confirment la pertinence de la géographie prioritaire actuelle (Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy et Moulin à Vent), sans obérer de nouvelles configurations territoriales dont la précarité pose question.

A noter qu'il n'y a pas de jonction de vulnérabilité visible entre Langlet-Santy et Mermoz.

La Duchère voit sa fragilité toujours fortement établie, même si elle ne porte pas de continuité de vulnérabilité évidente avec d'autres territoires.

La situation du Vergoin en conjonction avec celle de l'Industrie semble beaucoup plus délicate que son classement actuel ne le laissait supposer.

Pour aller plus loin dans ce travail, des éléments de méthodes sont nécessaires pour hiérarchiser les territoires ainsi remarquables.

Eléments de hiérarchisation : Catégorisation géographie prioritaire contractuelle

I- Rappel de l'organisation actuelle de la géographie prioritaire (extrait du chapitre 1 du CUCS 2007-2010 de l'agglomération lyonnaise)

La politique de la ville a longtemps prôné une intervention temporaire renforcée dans des territoires définis comme prioritaires. A partir de cette base, elle s'est peu à peu élargie ces dernières années en intégrant des contractualisations lourdes pour les secteurs classés en renouvellement urbain, mais aussi par l'émergence d'un mouvement de diffusion de la méthode dans des secteurs de moindre enjeu où elle a cependant tout son intérêt.

Il paraît opportun de prendre en compte dans la définition du CUCS de l'agglomération lyonnaise l'ensemble des composantes de cette politique aujourd'hui, qui sont à la croisée des objectifs définis par l'État au plan national, mais aussi des volontés des Maires exprimées au plan local.

Le CUCS de l'agglomération lyonnaise pourrait ainsi définir et distinguer les engagements nationaux et locaux sur les bases suivantes :

- une contractualisation sur la base des directives nationales en 3 catégories telles que définies dans la circulaire du 24 mai 2006. à savoir :

. **Catégorie 1** : « quartiers dans lesquels une intervention massive et coordonnée est indispensable. L'essentiel des crédits spécifiques seront mobilisés sur ces territoires, en prenant en compte les charges et les ressources des collectivités contractantes. »

. **Catégorie 2** : « quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun est nécessaire. »

. **Catégorie 3** : « quartiers où les actions à mettre en oeuvre relèvent d'avantage de la prévention ou de la coordination des moyens de droit commun ».

- un engagement local des signataires du CUCS d'agglomération pour accompagner les Maires qui souhaitent que la politique de cohésion sociale territoriale combine de façon équilibrée une action curative sur les quartiers prioritaires contractuels et une action préventive visant à reproduire les mêmes méthodes sur des secteurs pour lesquels l'enjeu est de prévenir le risque d'apparition de problèmes. Au titre de cet objectif sont définies :

. une liste de quartiers « thématiques » sur les mêmes bases que lors du précédent contrat, à savoir sites d'accueil de patrimoines spécifiques (foyers résidences sociales, SA G Rosset, gens du voyage sédentarisés, lotissements fragiles, ...) pour lesquels au-delà de l'action habitat en cours, il est souhaitable d'avoir un regard sur les interférences avec le territoire d'implantation. Ceci peut amener à combiner aux actions logement, des actions complémentaires de nature sociale, éducatives, cadre de vie, ... qui seront inscrites dans les programmations existantes des partenaires.

. une liste de quartiers dits labellisés « politique de la ville ». Il s'agit là d'expérimenter une volonté d'un certain nombre de communes « d'internaliser » et de diffuser sur d'autres parties de leur territoire, la méthode politique de la ville comme méthode de gestion partenariale et territorialisée des secteurs socialement fragiles. Dans ce cas, les seuls moyens spécifiques identifiés seront la faculté d'utiliser les équipes projet mandatées en place pour ces sites, ainsi que l'engagement des signataires du CUCS de demander à leurs services de participer au partenariat dans ces sites. Les financements d'éventuelles actions sur ces sites relèveront du droit commun de chacun.

II- Approche proposée pour la catégorisation de la nouvelle géographie prioritaire

Foyers et périmètres

L'introduction du présent rapport souligne la distinction entre les notions de périmètre et de foyer pour spécifier les territoires :

- la notion de périmètre, si elle se fonde sur une analyse des écarts à la moyenne entre des territoires et le reste de la ville selon une approche multi factorielle, se traduit par une délimitation précise d'un secteur d'intervention spécifique des politiques publiques, sous l'égide de la politique de la ville , résultant d'une synthèse entre des principes nationaux de catégorisation et d'un consensus entre les collectivités locales. La catégorisation qui en découle repose sur un équilibre entre d'une part la nature et l'ampleur des difficultés cumulées par un même territoire, d'autre part la volonté pour les institutions signataires d'un contrat de définir un projet de territoire impliquant une mobilisation de moyens plus ou moins conséquents pour répondre aux enjeux de développement des territoires. Le territoire devient donc un périmètre opérationnel spécifique d'action publique dont les objectifs et les moyens sont déterminés dans le contrat.

- La notion de foyer permet de cerner davantage, indépendamment de toute approche opérationnelle nécessitant de prendre en compte les critères spécifiques permettant de déclencher ou non l'action publique, les territoires mis en évidence à l'issue d'une analyse multifactorielle des écarts à la moyenne, et la manière dont ces écarts se déploient ou trouvent des prolongements dans la ville. La matérialisation de ces configurations urbaines peut constituer une première étape d'une démarche visant à définir ultérieurement des périmètres opérationnels d'intervention publique.

L'étape de hiérarchisation des territoires à l'échelle de la ville

A ce stade de la démarche, et dans le contexte actuel partenarial de fin de contrat et d'attente du début des négociations, l'objectif de ce rapport sur la géographie prioritaire est, au moyen d'une grille de catégorisation, de proposer une hiérarchisation des foyers mis en évidence au travers du travail d'observation territoriale.

Une étape ultérieure consistera à définir précisément les contours des périmètres opérationnels, au regard des propositions de mairies d'arrondissement, mais également en fonction des arbitrages qui seront rendus sur les différents degrés de priorité proposés pour les territoires mis en évidence dans ce rapport.

Une grille composée de 5 catégories d'IRIS est proposée ci-après. Cette grille doit certes prendre en compte l'héritage des contrats précédents quant au mode de classement des quartiers prioritaires (cf extrait chapitre 1 CUCS agglo), mais également intégrer les possibilités élargies d'observation territoriale à l'échelle de la ville qui ne doivent pas nous conduire à questionner exclusivement les quartiers de l'actuelle géographie prioritaire du CUCS.

Ainsi, la grille de catégorisation proposée ne remet pas en cause les critères utilisés par les partenaires jusqu'à présent pour définir leur géographie prioritaire (cf extrait chapitre 1 CUCS agglo), dans un souci de cohérence anticipée des négociations, mais propose plutôt un prolongement permettant de penser la catégorisation à l'échelle de la ville, sans volonté d'exclure a priori des territoires en anticipation éventuelle d'un cadre de négociation non connu à ce jour.

Une grille permettant de cartographier l'ensemble de la ville selon 5 catégories de territoires

En vue de permettre le passage progressif du foyer au périmètre, la définition des catégories tente de prendre en compte l'analyse territoriale des écarts et ses conséquences sur le plan du degré d'intensité de l'action publique proposé :

- **Catégorie 1** : quartiers dans lesquels on observe la coprésence d'un foyer important de précarité et d'une configuration urbaine spécifique, caractérisé par un cumul d'écarts à la moyenne tel qu'une intervention massive et coordonnée s'avère indispensable. Un projet global de développement territorial doit être défini, couplant une rénovation ou une requalification urbaine significative et une approche globale et ambitieuse du développement social, mobilisant un volume important de crédits spécifiques (tant en investissement qu'en fonctionnement) en additionnalité d'une convergence forte des politiques publiques de droit commun.

- **Catégorie 2** : quartiers dans lesquels on observe un foyer significatif de précarité et/ou la coprésence d'indicateurs de vulnérabilité sociale marquée, et dont la configuration urbaine ne s'avère pas favorable à un cadre de vie attractif. Sans entraîner le déploiement d'un projet global de développement territorial ambitieux, la mobilisation de moyens spécifiques devra permettre, en tant que levier de l'action publique de droit commun, le déploiement d'un plan d'action adapté aux enjeux de cohésion sociale et de gestion de proximité.

- **Catégorie 3** : quartiers dans lesquels est observée la coprésence de fragilités sociales caractérisant des écarts à la moyenne. S'ils ne nécessitent pas le déploiement de moyens spécifiques, ils sont caractérisés néanmoins par un besoin d'une fonction de veille soutenue à caractère préventif pour mesurer et anticiper les évolutions. En outre ils marquent un besoin d'une fonction d'ingénierie de projet territorial visant à accompagner et coordonner les politiques publiques locales de droit commun dans la construction de réponses adaptées aux problématiques identifiées.

- **Catégorie 4** : quartiers caractérisés par une vulnérabilité avérée et/ou un risque significatif d'évolution défavorable, liés à une problématique sociale et/ou urbaine, rendant nécessaire le développement d'une fonction de veille soutenue à caractère préventif pour mesurer et anticiper les évolutions, et permettant d'alerter de manière réactive l'action publique locale.

- **Catégorie 5** : quartiers ne présentant pas de difficulté particulière qui ne saurait être prise en compte par les politiques publiques locales de droit commun, et ne nécessitant pas de vigilance accentuée au-delà des moyens d'observation territoriale existants.

ANALYSE PAR ARRONDISSEMENTS ET HIÉRARCHISATION

Ainsi outillé en termes de hiérarchisation il convient maintenant d'entamer une analyse à la fois plus opérationnelle et plus proche du terrain.

Pour ce faire chaque catégorisation de chaque territoire sera proposée dans le contexte de son arrondissement. Au-delà de la seule statistique, les éléments d'expérience quotidienne ainsi que les données plus qualitatives liées à la tranquillité et la sécurité publique viendront étayer les préconisations techniques.

Des éléments issus des groupes de travail, dans le cadre de la concertation avec les conseils de quartier, comités d'intérêt locaux et acteurs associatifs ont été repris en synthèse pour affiner les analyses.

Enfin, lorsqu'une incertitude technique apparaît, celle ci est proposée à l'arbitrage politique sous forme de scénarii.

1^{er} ARRONDISSEMENT

1) L'analyse : l'expertise de la donnée

A) Précarité et vulnérabilité

L'analyse au regard de la première série de données met en exergue des IRIS de l'arrondissement comme des foyers importants de précarité (indicateur du taux de bénéficiaires CMUC), et la coprésence d'un parc très ancien de logements. Il s'agit des deux IRIS :

IRIS Capucins - Griffon

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 15,15% (médiane : 6,48%)

Taux de logements achevés avant 1949 : 99,25% (médiane : 32,15%)

IRIS Chardonnet

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 13,26%

Taux de logements achevés avant 1949 : 95,28%

Le 1^{er} arrondissement présente un foyer dense au cœur des Pentès de la Croix-Rousse, dans lequel l'habitat ancien assure une fonction de parc social de fait.

On identifie également des IRIS de l'arrondissement comme des foyers de risque ou de vulnérabilité, au regard de la distribution du revenu fiscal médian par unité de consommation et de la coprésence des vulnérabilités (demandeurs d'emplois et faibles revenus). Cette superposition des deux indicateurs accroît la visibilité des vulnérabilités sur le 1^{er} arrondissement, qui semble très largement touché, sur les IRIS :

IRIS Grande Côte-Bon Pasteur

IRIS Griffon-Royale

IRIS Trois Gaules

IRIS Mairie-Martinière

B) Données sécurité

Les statistiques de la Police Nationale montrent une baisse globale du nombre de faits entre 2008 et 2009 (baisse continue depuis 2006), dans le périmètre prioritaire actuel des Pentès de la Croix-Rousse. Néanmoins, ce territoire reste marqué comme l'ensemble de l'hyper-centre de Lyon par une forte densité en faits (violences volontaires, roulages, dégradations). Par ailleurs, les données complémentaires de l'observatoire soulignent des problématiques particulières pour certains secteurs : regroupement sur la voie publique, trafics et consommations de stupéfiants, d'alcool (place des Terreaux / rue Sainte Marie des Terreaux / rue Sainte Catherine / rue Romarin / rue Désirée / rue Terme). La vie nocturne est marquée par des bagarres sur la voie publique, la malpropreté et les tapages. Une certaine amélioration est constatée, avec une baisse des bagarres et des rixes. Des occupations abusives d'allées concernent également la montée de la Grande Côte.

Concernant l'IRIS Mairie - Martinière, aucun fait marquant n'a été signalé, la situation sera à suivre avec le déplacement du commissariat.

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

Les éléments ci-dessus ont pu être affinés lors de la démarche de concertation engagée avec les arrondissements. Les participants ont ainsi fait remarquer que le quartier des Pentès de la Croix-Rousse, a subi, ces dernières années, de nombreuses évolutions démographiques et socioéconomiques. Les populations aisées côtoient des populations en forte difficulté ; les classes moyennes sont également de plus en plus touchées. Ils soulignent que la situation sociale des Pentès est acceptable de manière générale, mais qu'elle reste fragile.

Les représentants des conseils de quartier ont également indiqué que, de par la structure de son bâti (petits et anciens appartements), cet arrondissement est un secteur où la population jeune et ayant de faibles niveaux de ressources, trouve un premier logement (nombre important d'étudiants sans aucune ressource).

L'étude de la structure des quotients familiaux des allocataires de la CAF montre la prégnance des quotients familiaux les plus faibles (QF 1 à QF 3) sur les IRIS préalablement cités, ainsi que sur l'IRIS Annonciade - Saint-Benoît.

Les habitants ont pointé le nombre de familles monoparentales présentes sur certains secteurs du territoire ; ce qui a pu être confirmé avec l'analyse du taux d'allocataires de l'API. C'est le cas par exemple sur l'IRIS Giraud Saint-Vincent, où le taux est le plus fort de l'arrondissement. Les habitants nuancent ce constat avec la présence sur ce secteur du foyer d'hébergement La Croisée.

Un zoom sur cet IRIS paraît donc nécessaire. La comparaison entre le revenu fiscal médian et le revenu fiscal moyen fait apparaître un écart important (plus de 7 000 euros), ce qui permet de repérer des contrastes, une répartition non homogène et des clivages au sein de ce territoire. La structure des quotients familiaux montre effectivement l'importance des quotients les plus faibles, correspondant aux minima sociaux.

Dans ce même IRIS, le secteur Clos Jouve semble présenter des signes de fragilité et d'évolution défavorable et mérite une attention particulière.

Enfin, il a été souligné qu'une attention particulière devra être portée sur le maintien par l'Education Nationale d'un classement prioritaire du collège Truffaut (suite à son prochain déménagement dans de nouveaux locaux situés hors périmètre) et donc le maintien des moyens humains et financiers supplémentaires qui y sont actuellement associés.

3) Conclusion

Les dispositions de la géographie prioritaire actuelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se confirment et se précisent pour le 1^{er} arrondissement.

Le cœur des Pentès de la Croix-Rousse présente un foyer de précarité au cœur d'un parc de logements très anciens pouvant faire fonction de parc social de fait. Cette configuration territoriale tend à se prolonger autour d'IRIS contigus caractérisés par une vulnérabilité sociale marquée, signalée au travers des indicateurs liés aux revenus et à la demande d'emploi. Cette vulnérabilité risque d'atténuer les ressources liées à la mixité sociale et de diminuer le bénéfice des dynamismes économiques et d'emploi.

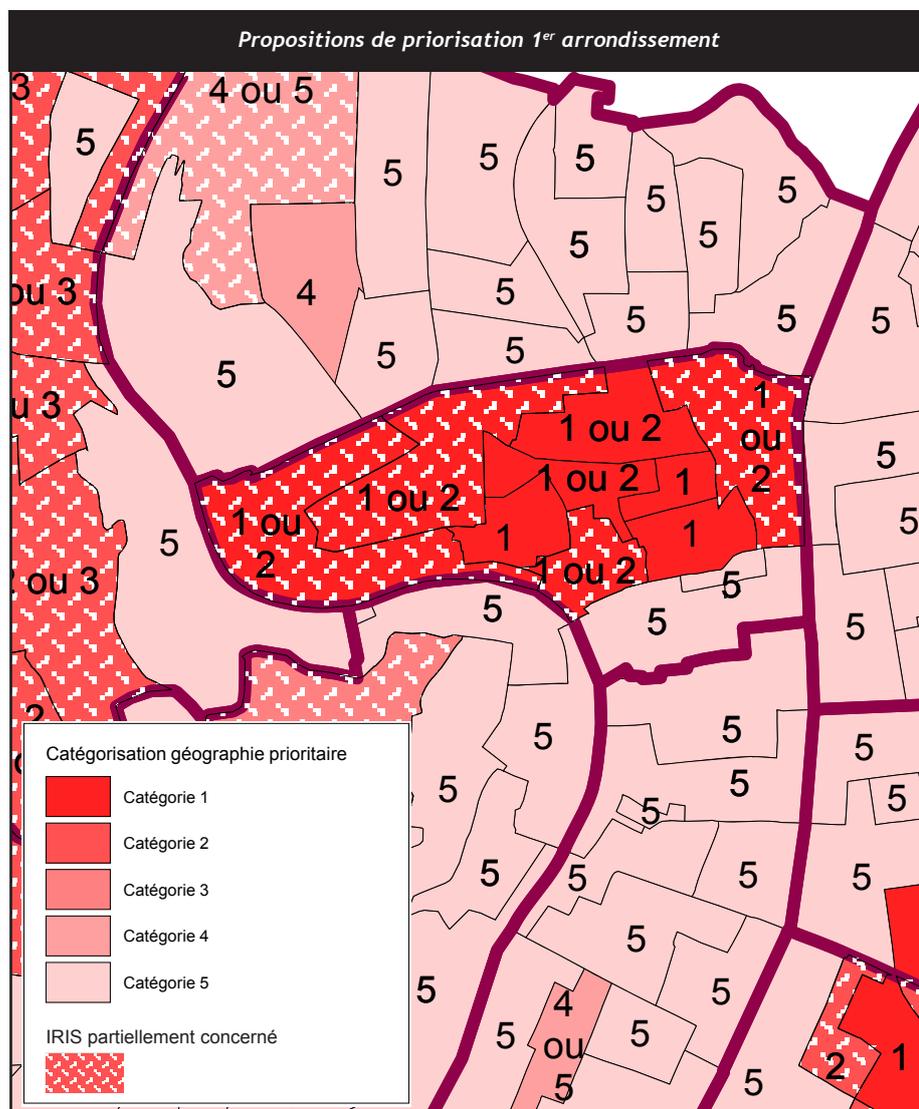
L'analyse des données complémentaires et les apports de la démarche de concertation tendent à confirmer les écarts caractérisant le quartier et les signes de difficultés particulières rendant nécessaire un haut niveau de priorité d'action publique.

4) Proposition de priorisation

Les constats convergent vers la conclusion suivante pour le territoire : un projet global de développement territorial doit être poursuivi, couplant une requalification urbaine si-

gnificative et une approche globale et ambitieuse du développement social, mobilisant un volume important de crédits spécifiques (tant en investissement qu'en fonctionnement) en additionnalité d'une convergence forte des politiques publiques de droit commun.

Deux hypothèses alternatives de priorisation sont proposées :



Scénario A :

Maintien de la géographie actuelle des Pentes de la Croix-Rousse en catégorie 1 sur les IRIS 3 Gaules, Chardonnet, Grande Côte Bon Pasteur et pour partie des périmètres des IRIS Capucins Griffon, Griffon - Royale, Normale Chartreux, Annonciade Saint-Benoît, Mairie Martinière et intégration d'un petit périmètre de l'IRIS Giraud Saint-Vincent.

Cette proposition consiste donc à maintenir le même degré de priorisation pour l'ensemble du périmètre dont les contours seraient réajustés à la marge en intégrant l'îlot du Clos Jouve (ensemble de résidences d'habitat social - Grand Lyon Habitat) ainsi que la rue Sainte Marie des Terreaux sur toute sa longueur.

Scénario B :

Maintien du cœur du périmètre actuel (cœur des Pentes et Bas des Pentes) en catégorie 1 et classement des secteurs limitrophes en catégorie 2.

Cette proposition consiste à recentrer la priorité en catégorie 1 sur le cœur de l'actuel périmètre (IRIS Capucins Griffon et Chardonnet) et à passer en catégorie 2 les secteurs des autres IRIS concernés. Il sera nécessaire là également de redéfinir précisément les contours du périmètre actuel.

2^{ème} ARRONDISSEMENT

1) L'analyse : l'expertise de la donnée

A) Précarité et vulnérabilité

Le 2^{ème} arrondissement est structuré par la césure des voutes au niveau de Perrache et sa partie sud immédiate, marquant un clivage entre le nord et le sud de l'arrondissement.

Les signes de grande fragilité sont particulièrement visibles pour le secteur Verdun Suchet, qui bien que peu dense en population, constitue un foyer important de précarité marqué en outre par la présence d'un parc de logements très majoritairement anciens.

IRIS Verdun-Suchet

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 18,71% (médiane : 6,48%)

Taux de logements achevés avant 1949 : 81,42% (médiane : 32,15%)

Le secteur Sainte Blandine montre quant à lui des signes de vulnérabilité, mais avec des écarts moins significatifs que Verdun Suchet :

IRIS Sainte-Blandine - Casimir Périer

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 10,07%

Taux de logements achevés avant 1949 : 48,03%

Taux de logement SRU 2007 : 38,49 % (médiane 12,55%)

Enfin, l'IRIS Ampère - Ainay présente certains signes de fragilité éventuelle, notamment au regard des données sur le nombre de demandeurs d'emploi.

B) Données sécurité

Sur l'îlot Police Gare Perrache, les statistiques émises par la Police Nationale montrent une diminution globale du nombre de faits entre 2008 et 2009 (baisse continue depuis 2006). Les faits restent néanmoins assez denses sur ce territoire (proximité de la gare et du Centre d'échanges de Lyon-Perrache). Des problématiques particulières ont également pu être repérées par l'observatoire et les cellules de veille. Du côté du Centre d'échanges, les nuisances sont occasionnées par la présence de personnes SDF et par le regroupement de jeunes habitués (consommation d'alcool, stupéfiants, bagarres). La place Carnot (côté Ampère) voit la présence récurrente de personnes SDF. A noter que le nombre important d'associations intervenant sur la place Carnot, nécessaires pour ce public présent du fait de la proximité de la gare, favorise l'ancrage des personnes dans le secteur, pour lesquelles la question d'une offre adaptée d'accompagnement social est posée.

Sur l'IRIS Sainte Blandine - Casimir Périer, les nuisances sont liées à la prostitution à pied, qui se concentre sur le sud du quartier. On note également quelques phénomènes d'occupation abusive des parties communes d'immeubles (revente de stupéfiants).

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

La démarche de concertation engagée avec chaque arrondissement a permis d'affiner les éléments ci-dessus.

Selon les participants, le secteur Verdun - Suchet et le quai Perrache sont sources de problématiques importantes : paupérisation, problème d'urbanisme, problème sanitaire, dégradation de l'habitat et problème de cadre de vie. Verdun - Suchet connaît une situation comparable à Sainte-Blandine sur le cours Verdun Gensoul. Celle-ci se dégrade et devient invivable. Ils notent également une dégradation de la zone située entre Confluence et Presqu'île. Ce territoire est clivé et n'a pas de continuité sociale.

Les participants au groupe de travail réunissant conseils de quartier et comités d'intérêt local mettent en exergue le secteur Sainte-Blandine ; secteur où était anciennement implantée la prison et qui subit le passage de l'autoroute. Il concentre de nombreux endroits insalubres et dangereux. Les personnes qui viennent s'y installer sont celles qui ne peuvent pas se loger ailleurs. Il s'agit d'un secteur populaire, pour lequel il est nécessaire d'être prudent, même s'il semble en amélioration. Il n'est pas en difficulté, mais pourrait le devenir, en particulier en période de crise économique.

Les représentants des conseils de quartier et des CIL émettent des inquiétudes quant au nouveau quartier de la Confluence, qui se développe de manière inégale entre le côté Saône et le côté Rhône. Ils s'interrogent sur l'intégration de ce quartier dans l'ensemble de l'arrondissement.

Sur le secteur Ampère - Ainay, la rue Victor Hugo est en voie de paupérisation surtout sur les arrière-cours. Les logements situés sur cet IRIS sont plutôt composés de petits appartements. Le taux de vacance y est important. Les jeunes ménages ayant plus de deux enfants rencontrent des difficultés pour se loger sur ce territoire. Cette difficulté les incite à déménager. De plus, les personnes âgées résidant dans des logements construits avant 1949 sont de moins en moins nombreuses. Le turn-over des commerces est très important, l'espace public se dégrade.

3) Conclusion

L'analyse des indicateurs et les éléments issus de la concertation soulignent la nécessité de porter la plus grande attention au secteur Verdun Suchet (qui présente des caractéristiques comparables, en termes d'écart à la moyenne, à certains quartiers en catégorie 1 de l'actuelle géographie prioritaire contractuelle.), et dans une moindre mesure au quartier Sainte Blandine. La concertation a également permis de pointer certains signes de fragilité de l'IRIS Ampère Ainay, pour lequel peut se poser la question d'une vigilance particulière quant à son évolution à venir.

4) Proposition de priorisation

- IRIS Verdun-Suchet

Scénario A

Classement en catégorie 1 si l'on tient compte de la coprésence d'un foyer de précarité comparable avec d'autres quartiers inscrits actuellement dans la géographie prioritaire catégorie 1, et d'une densité d'un parc de logements construits avant 1949. En outre, la proximité du périmètre du grand projet d'agglomération pour le Confluent permet de poser la question de l'opportunité de la prise en compte de ce secteur par une ingénierie territoriale dédiée.

3^{ème} ARRONDISSEMENT

1) L'analyse : l'expertise de la donnée

A) Précarité et vulnérabilité

Les quartiers Moncey et Voltaire se distinguent fortement et constituent des foyers de précarité très fragiles, au sein d'un parc de logements majoritairement anciens.

IRIS Moncey

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 19,03% (médiane : 6,48%)

Taux de logements achevés avant 1949 : 67,29% (médiane : 32,15%)

IRIS Voltaire

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 15,85%

Taux de logements achevés avant 1949 : 65,62%

L'observatoire territorial de la cohésion sociale de l'agglomération de septembre 2009 (données CAF 2006) montre que les deux quartiers Moncey et Voltaire concentrent la part des allocataires CAF isolés la plus importante de l'agglomération. Par ailleurs, la part importante d'allocataires étudiants dans les quartiers en CUCS de La Guillotière (Moncey, Voltaire sur le 3^{ème} et Guillotière sur le 7^{ème}) renforce le poids de la caractéristique de ces quartiers dominés par le poids de l'isolement des publics. Comparé à l'échelle de la ville et à d'autres territoires CUCS, le poids des ménages isolés fondent une des spécificités territoriales de ces quartiers.

IRIS Part-Dieu

Le quartier de la Part-Dieu ressort comme un territoire d'une faible mixité sociale et présentant des risques de vulnérabilité, au regard des écarts vérifiés notamment par les données sur le nombre de demandeurs d'emploi. Bien que peu dense en population, ce secteur mérite une vigilance particulière, d'autant plus qu'il semble établir la continuité territoriale d'un axe de vulnérabilité s'étendant du 3^{ème} arrondissement de La Guillotière au quartier Bellecombe dans le 6^{ème} arrondissement.

En outre, un certain nombre d'IRIS contigus du nord de l'arrondissement, s'ils ne présentent pas de signes accentués de fragilités établies, en raison notamment d'une réelle mixité sociale, se distinguent par une tendance à une certaine vulnérabilité d'une partie de la population, mise en évidence par un nombre de demandeurs d'emploi au-dessus de la médiane et/ou des revenus moins élevés que la moyenne lyonnaise, voire parfois un taux non négligeable de bénéficiaires CMUC.

Il s'agit des IRIS :

IRIS Sainte-Anne de Baraban
 IRIS Paul Bert Maisons Neuves
 IRIS Rouget de l'Isle Félix Faure
 IRIS Dauphiné Montluc
 IRIS Vilette Paul Bert
 IRIS Vilette Gare
 IRIS Richerand Petites Sœurs
 IRIS Baraban Ferrandière

B) Données sécurité

Les statistiques de la Police Nationale montrent, pour les quartiers Moncey et Voltaire, une augmentation des faits de 2008 à 2009 (globalement stables depuis 2006). Les faits

sont très denses, comme dans l'ensemble de l'hyper-centre de Lyon. Les problématiques identifiées par l'observatoire sur le secteur Gabriel Péri - Ballanche (partagé entre les 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements) sont les suivantes : le trafic de stupéfiants, de cigarettes, l'occupation abusive de l'espace public « marché sauvage », la présence de Roms (mendicité, vols), de personnes SDF (consommation d'alcool), la malpropreté et la vulnérabilité du quartier vis-à-vis des squats ((particulièrement dans le 7^{ème}, nombreux locaux vacants).

Les berges du Rhône génèrent des nuisances liées à la vie nocturne (bagarres, tapage, consommation d'alcool, de stupéfiants, dégradations, malpropreté).

Sur l'îlot Police du centre commercial de la Part-Dieu, les statistiques de la Police Nationale notent une hausse des faits entre 2008 et 2009 (rompant ainsi la baisse enclenchée depuis 2006). La bibliothèque municipale et le centre commercial sont touchés par des nuisances liées à des attroupements de jeunes (bagarres, agressions verbales, consommation d'alcool, de stupéfiants, malpropreté) et des nuisances liées à la présence de personnes SDF.

Concernant les autres secteurs du 3^{ème} arrondissement évoqués par la présente, ils n'appellent pas de vigilance particulière quant aux données sur la délinquance.

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

Les représentants des différents conseils de quartiers et des comités d'intérêt local insistent sur le nécessaire maintien des secteurs Moncey et Voltaire dans la géographie prioritaire, dans un double objectif lié à la requalification urbaine et le développement social. Ils proposent que le secteur de la rue Montebello (situé dans l'IRIS Mutualité - Liberté) soit pris en compte. Dans ce secteur, les cafetiers de la rue Montebello souhaitent qu'un travail soit engagé sur la propreté et la sécurité du quartier et de la rue face à la présence de groupe de jeunes.

L'IRIS Part-Dieu n'est pas ressorti lors de la réunion préparatoire à l'atelier-débat du groupe de travail entre les conseils de quartier et les CIL, aucun habitant de ce quartier n'était représenté. Les participants sont surpris que ce secteur ressorte de manière aussi marquée. Ce territoire d'environ 2 700 habitants, est doté d'une faible mixité sociale au regard de la répartition de la structure des quotients familiaux ; les plus faibles quotients familiaux y sont les plus représentés.

Les habitants ont souhaité pointer deux territoires supplémentaires comme foyers de risque :

IRIS Rouget de l'Isle - Félix Faure
IRIS Dauphiné - Montluc

Au niveau de l'analyse du revenu fiscal médian par unité de consommation, ces secteurs apparaissent au-dessous de la médiane.

Lors de l'atelier-débat de la concertation, la juxtaposition entre le revenu fiscal médian et le revenu fiscal moyen a permis de mettre en évidence des territoires, où l'on retrouve des écarts de revenus relativement significatifs. C'est le cas de deux IRIS :

IRIS Chaussagne - Desgenettes (écart d'environ 5 400 euros)
IRIS Montchat - Bonnard (écart d'environ 4 600 euros)

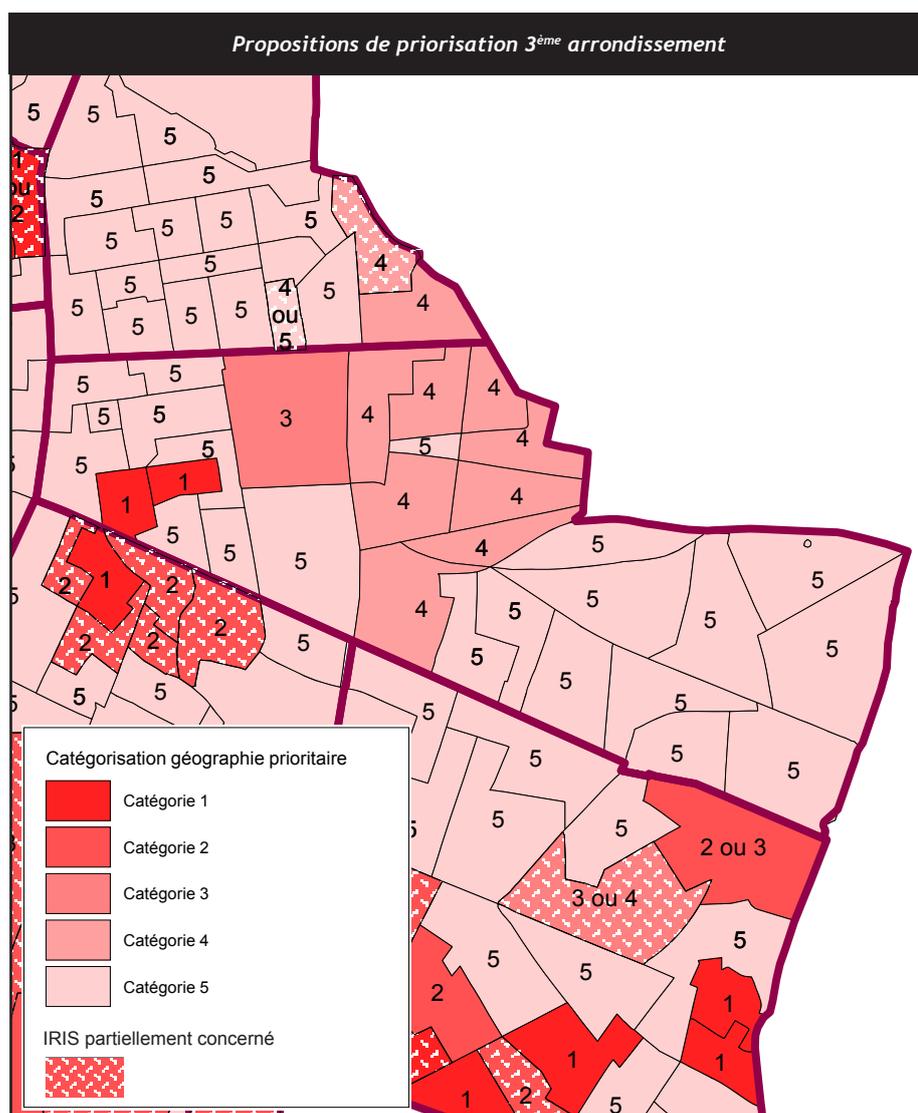
Concernant le quartier Montchat, les habitants constatent un exode scolaire vers le collège privé Charles de Foucauld, une croissance des familles paupérisées (notamment dans le secteur des rues Richard Vitton et Antoinette). Plus globalement, ils remarquent des problèmes d'incivilités et de délinquance sur les espaces publics sensibles (parc Bazin, square Eymard) ; les Charmilles représentant le secteur le plus sensible du quartier.

3) Conclusion

L'analyse qualitative des habitants confirme les territoires mis en avant par l'analyse statistique des données pour les IRIS Moncey et Voltaire. En outre, un troisième territoire émerge : l'IRIS Part-Dieu apparaît comme une zone de fragilité au regard des indicateurs. Une attention particulière semble donc devoir être portée sur ce territoire, et plus largement sur l'axe de vulnérabilité traversant le 3^{ème} de la Guillotière jusqu'à Bellecombe (6^{ème}).

En outre, le centre de l'arrondissement voit se dessiner un large périmètre constitué de 8 IRIS contigus, qui pourrait nécessiter une vigilance accrue.

4) Proposition de priorisation



Dans les territoires Moncey et Voltaire, le maintien d'une approche globale est nécessaire : un projet global de développement territorial doit être poursuivi, couplant une requalification urbaine significative et une approche globale et ambitieuse du développement social, mobilisant un volume important de crédits spécifiques (tant en investissement qu'en fonctionnement) en additionnalité d'une convergence forte des politiques publiques de droit commun.

Ces éléments amènent aux propositions suivantes :

- IRIS Moncey et Voltaire

Maintien de la catégorisation 1 pour le périmètre existant.

Non-intégration du secteur de la rue Montebello au périmètre actuel, qui ne nécessite pas de moyens spécifiques au-delà de la convergence actuelle de l'action de la Ville et du Grand Lyon en faveur du développement économique et commercial de la rue.

- IRIS Part-Dieu

Classement en catégorie 3

Les conclusions de ce travail ne permettent pas de conclure quant à la nécessité éventuelle d'un déploiement de moyens spécifiques pour ce secteur. Il devra donc faire l'objet d'un diagnostic plus approfondi visant à préciser la nature et l'ampleur des problématiques et à déterminer le besoin éventuel d'une fonction d'ingénierie de projet territorial visant à accompagner et coordonner les politiques publiques locales de droit commun dans la construction de réponses adaptées. Le contexte de création par le Grand Lyon d'une mission territoriale Part-Dieu offre la possibilité de s'appuyer sur une ingénierie territoriale dédiée.

- IRIS Sainte-Anne de Baraban / Paul Bert Maisons Neuves / Rouget de l'Isle Félix Faure / Dauphiné Montluc / Vilette Paul Bert / Vilette Gare / Richerand Petites Sœurs / Baraban Ferrandière

Classement en catégorie 4

De manière à mieux cerner les extensions de vulnérabilité possibles jusqu'au secteur Bellecombe - Thiers du 6^{ème} arrondissement (Cf. partie 6^{ème} arrondissement du présent rapport), il conviendrait en effet d'organiser une fonction de veille particulière pour ce large périmètre étant donné les signes de fragilité d'une partie de la population et la continuité territoriale établie par ces différents îlots.

4^{ème} ARRONDISSEMENT

1) L'analyse : l'expertise de la donnée

A) Précarité et vulnérabilité

L'IRIS Flammarion - Bony (incluant le secteur des Tours Pernon) est notable de part son pourcentage de logements sociaux SRU (45,79 %) et un taux de bénéficiaires CMUC légèrement au-dessus (7,49%) de la médiane lyonnaise (6,48%)

Néanmoins, les indicateurs de précarité ou de vulnérabilité ne soulignent pas d'écarts à la moyenne aussi importants que ceux mesurés dans d'autres territoires de la Ville présentant un pourcentage comparable de logements sociaux.

Pour autant, le secteur des tours Pernon doit rester un point de vigilance étant donné sa configuration de cité d'habitat social en risque d'enclavement et de rupture avec son environnement immédiat.

B) Données scolaires

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

Les habitants présents lors de la concertation mettent en avant globalement la qualité de vie et la bonne mixité sociale de leur arrondissement.

Concernant l'IRIS Flammarion Bony, ils soulignent qu'il est contrasté, les habitants des tours Pernon et ceux du secteur Chazière ne présentant pas les mêmes caractéristiques. Constat corroboré par la comparaison entre le revenu fiscal médian par unité de consommation et le revenu fiscal moyen (plus de 7 000 €) qui montre la coprésence, dans ce secteur, d'habitants à faibles revenus avec des personnes à revenus plutôt élevés.

Les participants du groupe de travail constitué lors du processus de concertation ont pointé au niveau de la rue Ypres (IRIS Lyon Plage Ypres), un risque de ghettoïsation, d'insalubrité, d'enclavement et de mauvaise desserte par les transports en commun, ainsi qu'une distorsion entre le haut et le bas de la rue. Ce constat n'apparaît pas avec l'indicateur du taux de bénéficiaires CMUC (taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 5,8% / médiane à 6,48%), il ne s'agit donc pas d'un foyer de précarité. Cependant, la comparaison entre revenu fiscal médian et revenu fiscal moyen permet de repérer des contrastes à l'intérieur de cet IRIS (différentiel de plus de 6 000 euros). Cette analyse étaye le constat d'une distorsion entre le haut et le bas de la rue d'Ypres. Les participants soulignent l'implantation d'un foyer ADOMA (150 logements) sur le bas de la rue, et également la présence d'une cinquantaine de familles en situation précaire. Ils remarquent que les revenus sont plus élevés pour les familles qui habitent à proximité de Caluire-et-Cuire. L'analyse sur la structure de l'habitat corrobore le risque de déqualification progressive, pointé par le groupe de travail. Le fort taux de logements construits avant 1949 pourrait avoir un lien avec la présence d'un parc social de fait, notamment lorsque l'on combine cet indicateur avec le taux de bénéficiaires de la CMUC. L'analyse de l'indicateur de la part des allocataires CAF avec 3 enfants montre que cet IRIS concentre 20% de ménages avec plus de 3 enfants ; ce qui peut pointer un risque de ghettoïsation sur ce secteur.

Les participants du groupe de travail ont également mis en avant l'IRIS Herbouville - Gros Caillou, territoire mal desservi et longé par de grands axes routiers déqualifiants. Cependant, ce secteur est plus exposé à un risque de déqualification à terme, étant donné

le très fort pourcentage (89,23%) de logements anciens (ante 1949) qui dans un scénario de déqualification progressive du secteur deviendrait un parc social de fait potentiel. Ce risque est aujourd'hui à relativiser étant donné l'attractivité (et son impact sur les prix de l'immobilier) caractérisant actuellement le 4^{ème} arrondissement dans son ensemble.

3) Conclusion

Cet arrondissement ne comprend pas de secteurs de fragilité très établis au regard des différents indicateurs.

Néanmoins, la concertation a permis de pointer deux secteurs pouvant faire l'objet à l'avenir d'une attention particulière : la rue d'Ypres et l'IRIS Herbouville - Gros Caillou.

Elle a également confirmé les qualités de vie de quartier et de lien social caractérisant le secteur des Tours Pernon, mais pour autant la nécessité d'y maintenir une certaine structuration des actions locales étant donné la fragilité du quartier et le risque permanent de rupture avec son environnement.

4) Proposition de priorisation

- IRIS Flammarion - Bony (Tours Pernon) :

Classement en catégorie 4 du secteur étant donné la fragilité possible de ce territoire et la nécessité d'être attentif à son évolution.

- IRIS Lyon Plage Ypres

Scénario A

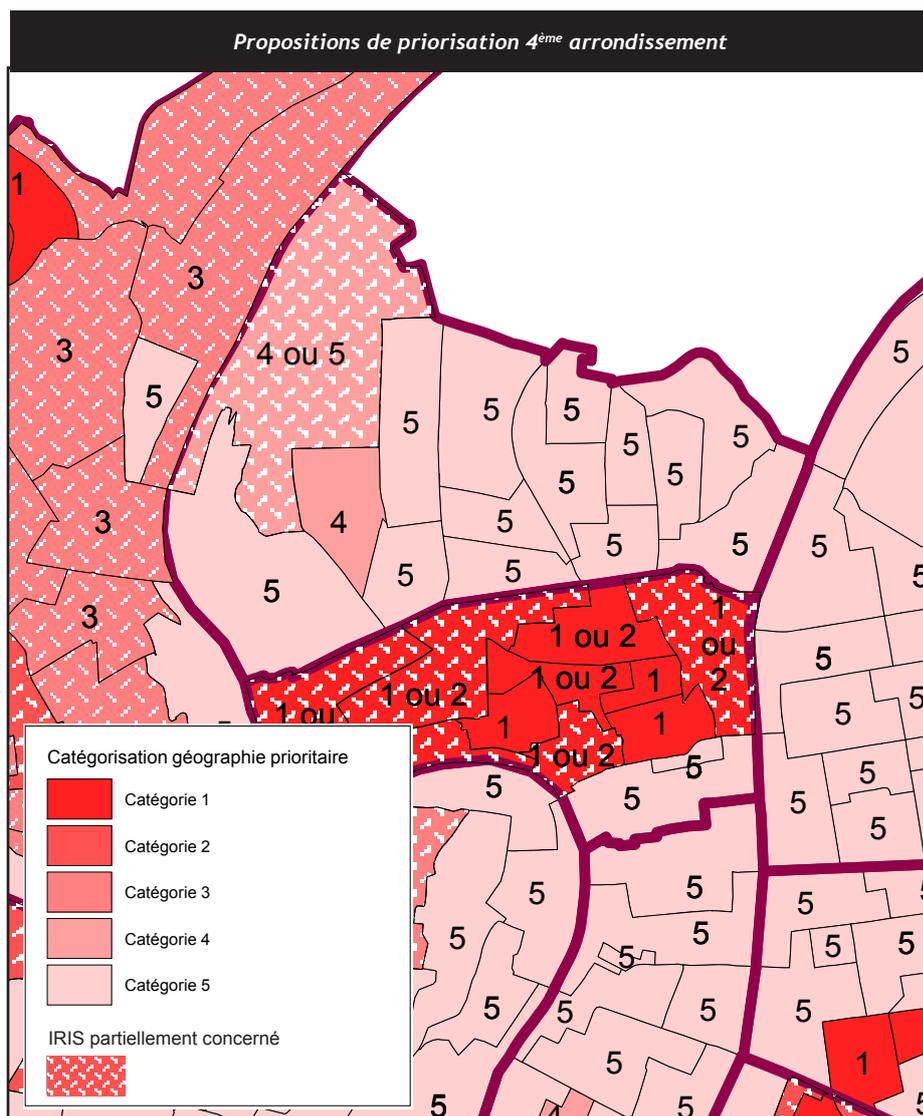
Classement en catégorie 5 s'il est considéré que les outils actuels de l'observation territoriale suffiront à mesurer les évolutions du secteur ;

Scénario B

Classement en catégorie 4 si la Ville souhaite organiser une fonction de veille spécifique étant donné les éléments de risque de fragilité mis en évidence par la concertation et certains indicateurs.

- IRIS Herbouville - Gros Caillou :

Classement en catégorie 5 : ce territoire ne nécessite pas de moyens additionnels d'action publique ni de veille spécifique, au-delà des outils d'observation territoriale existants.



5^{ème} ARRONDISSEMENT

1) L'analyse : l'expertise de la donnée

A) Précarité et vulnérabilité

En préambule, il est à noter qu'il existe une difficulté d'analyse propre au 5^{ème} arrondissement. En effet, les trois quartiers classés aujourd'hui en géographie prioritaire (Sœur Janin, Ménival, Jeunet) regroupent peu d'habitants (3 300 habitants, ce qui représente 8% de la population totale de l'arrondissement). Les périmètres CUCS sont inférieurs à la maille IRIS, voire, comme pour Ménival, recoupe deux IRIS différents. Les écarts à la moyenne qui concernent ces territoires sont donc plus difficiles à saisir à l'échelle des IRIS.

Malgré ces difficultés d'analyse, deux foyers de précarité ressortent très nettement. D'une part, cet arrondissement voit se prolonger le foyer de précarité remarqué également dans le 9^{ème} arrondissement sur le territoire de Champvert ; d'autre part apparaît un foyer situé plus à l'est sur l'IRIS La Sarra.

IRIS Champvert Mairie

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 14,74% (médiane : 6,48%)

Taux de logements SRU : 37,9% (médiane : 12,55%)

IRIS La Sarra

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 13,38% (médiane : 6,48%)

On note une coprésence de problématiques de précarité forte et de logements sociaux pour le territoire de Champvert Mairie ; mais cette concordance ne se retrouve pas pour l'IRIS La Sarra. Ce secteur a en effet une situation relativement atypique puisqu'il comprend des logements à vocation sociale (résidence SACVL) mais qui n'apparaissent pas de manière visible dans les statistiques car seulement une partie de ces logements est conventionnée (au sens de la loi SRU).

Par ailleurs, la comparaison du revenu fiscal médian et du revenu moyen permet de repérer des contrastes à l'intérieur des IRIS : par exemple l'IRIS Champvert Mairie. Cet IRIS apparaît comme en-dessous de la médiane du point de vue du revenu médian. Il est nécessaire de rappeler que l'IRIS englobe le quartier Sœur Janin, dont on sait qu'il concentre une forte précarité. Cependant, l'IRIS englobe également une zone d'habitat résidentiel et pavillonnaire dont on suppose qu'elle est plus privilégiée. On peut donc faire l'hypothèse d'un fort contraste au sein même de l'IRIS.

On observe en effet sur plusieurs IRIS un écart significatif entre revenu médian et revenu moyen (celui-ci étant plus élevé) ce qui permet, de repérer ou de confirmer des zones de précarité à l'intérieur des IRIS, notamment le quartier Sœur Janin, La Sarra, mais aussi le quartier Jeunet au sein de l'IRIS Pierre Valdo.

L'IRIS Pierre Valdo montre par ailleurs un taux de bénéficiaires CMUC et un taux de bénéficiaires de l'API (Allocation Parent Isolé : indicateur de forte précarité) assez nettement au-dessus de la médiane, ce qui laisse supposer que le quartier Jeunet constitue toujours un foyer de précarité.

IRIS Pierre Valdo

Taux de bénéficiaires CMUC : 10,46 %

Par contre, sur l'IRIS Ménival, on observe aussi un écart important entre revenu médian et revenu moyen mais avec des seuils plus élevés, ce qui tend plutôt à montrer une relative mixité sociale sur ce quartier. L'étude de la répartition des quotients familiaux conforte cette analyse.

Enfin, un dernier indicateur intéressant à mettre en avant pour caractériser le 5^{ème} arrondissement est la part de la population jeune (12/16 ans et 16/18 ans) parmi les allocataires CAF. Il apparaît en effet que cette tranche d'âge est fortement représentée sur le 5^{ème} arrondissement ce qui, combiné avec la présence nombreuse de familles monoparentales et de grandes familles, peut pour partie expliquer des situations de tension ou de conflits d'usage liées à la cohabitation de générations différentes sur les quartiers Sœur Janin et Jeunet et surtout Ménival.

B) Données sécurité

Dans les secteurs Ménival, Jeunet et Sœur Janin, les analyses issues de l'observatoire pointent que certaines problématiques de tranquillité demeurent, avec l'occupation abusive d'allées (dégradations, infractions à la législation sur les stupéfiants, souillures).

A Champvert, le phénomène d'occupation abusive d'allées par des groupes de jeunes existe également (consommation d'alcool, souillures).

A La Sarra, les statistiques de la Police Nationale montrent une baisse des faits entre 2008 et 2009 sur l'îlot Police Fourvière (globalement en baisse depuis 2006). De plus, les faits sont très faiblement denses. L'observatoire ne fait pas état de problématiques particulières sur ce territoire.

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

Le groupe de travail constitué des différents conseils de quartier et des CIL, dans le cadre de la démarche de concertation, a identifié des zones de fragilité. Cependant, leur taille est trop petite pour ressortir de façon significative à l'échelle de l'IRIS : les données du quartier ou du sous-secteur sont lissées, surtout si ce périmètre est situé dans un IRIS globalement privilégié. Le regard des habitants est donc essentiel pour repérer des territoires plus petits et les contrastes à l'intérieur de ceux-ci.

Les habitants pointent le secteur de Champvert Sud, qui selon eux, cumule plusieurs problématiques : un vieillissement de la population, une progression de la paupérisation de la population (au regard des quotients familiaux des familles reçues par les centres sociaux) et un manque d'attractivité pour les jeunes au niveau des loisirs. La zone de recrutement du centre social Champvert s'étend sur les deux IRIS Champvert Sud et Champvert Mairie.

Les habitants ont également fait plusieurs constats pour la zone du plateau : un isolement du fait d'une desserte en transport en commun insuffisante, la disparition des commerces de proximité, le renfermement de la population, du quartier et des équipements. Ce territoire est jugé trop résidentiel avec des problèmes d'habitat émergents.

Pour La Sarra, les habitants soulignent une mauvaise desserte des transports en commun et un certain isolement même si depuis quelques années la MJC Saint-Just a mis en place une animation de proximité en direction du public jeune.

Concernant le secteur de Ménival, les habitants mettent en avant une bonne mixité sociale, mais également des signes de dégradations qui semblent de plus en plus visibles, la disparition des commerces de proximité et le vieillissement de la population.

3) Conclusion

La maille IRIS ne permet pas toujours de saisir les réalités infra-territoriales du 5^{ème} arrondissement, pour autant connues au moment de l'élaboration de l'actuelle géographie prioritaire.

Pour autant, le croisement avec l'expertise issue de la concertation permet de mettre en évidence l'IRIS Champvert Mairie (qui comprend le quartier Sœur Janin), petite cité d'habitat social qui concentre un pourcentage significatif de bénéficiaires CMUC, et qui présente toujours des risques de rupture avec son environnement. Par ailleurs, ce quartier, et de façon élargie, le secteur Champvert est situé dans la continuité du 9^{ème} arrondissement et de l'arc de fragilité entourant Vaise.

L'IRIS Pierre Valdo (qui comprend la rue Jeunet) est plus difficile à analyser. Cependant, plusieurs indicateurs tendent à montrer qu'il continue de concentrer une précarité importante. C'est davantage la taille du périmètre actuel qui interroge.

Le quartier Ménival présente des écarts moins sensibles, mais doit rester un point de vigilance. Il mérite toujours une attention particulière du point de vue des participants à la concertation.

Enfin, le secteur La Sarra apparaît désormais comme un territoire qui devra faire l'objet d'une veille spécifique.

4) Proposition de priorisation

- IRIS Champvert Mairie (Sœur Janin) :

Maintien en catégorie 2

Sans entraîner le déploiement d'un projet global de développement territorial ambitieux, la mobilisation de moyens spécifiques devra permettre, en tant que levier de l'action publique de droit commun, le déploiement d'un plan d'action adapté aux enjeux de cohésion sociale et de gestion de proximité.

- IRIS Pierre Valdo (Quartier Jeunet) et IRIS La Sarra :

Classement en catégorie 3

S'ils ne nécessitent pas le déploiement de moyens spécifiques dans le cadre d'un projet de développement global du fait d'une échelle trop petite, ces territoires nécessitent néanmoins une fonction de veille soutenue à caractère préventif pour mesurer et anticiper les évolutions et une fonction d'ingénierie de projet territorial visant à accompagner et coordonner les politiques publiques locales de droit commun dans la construction de réponses adaptées aux problématiques identifiées.

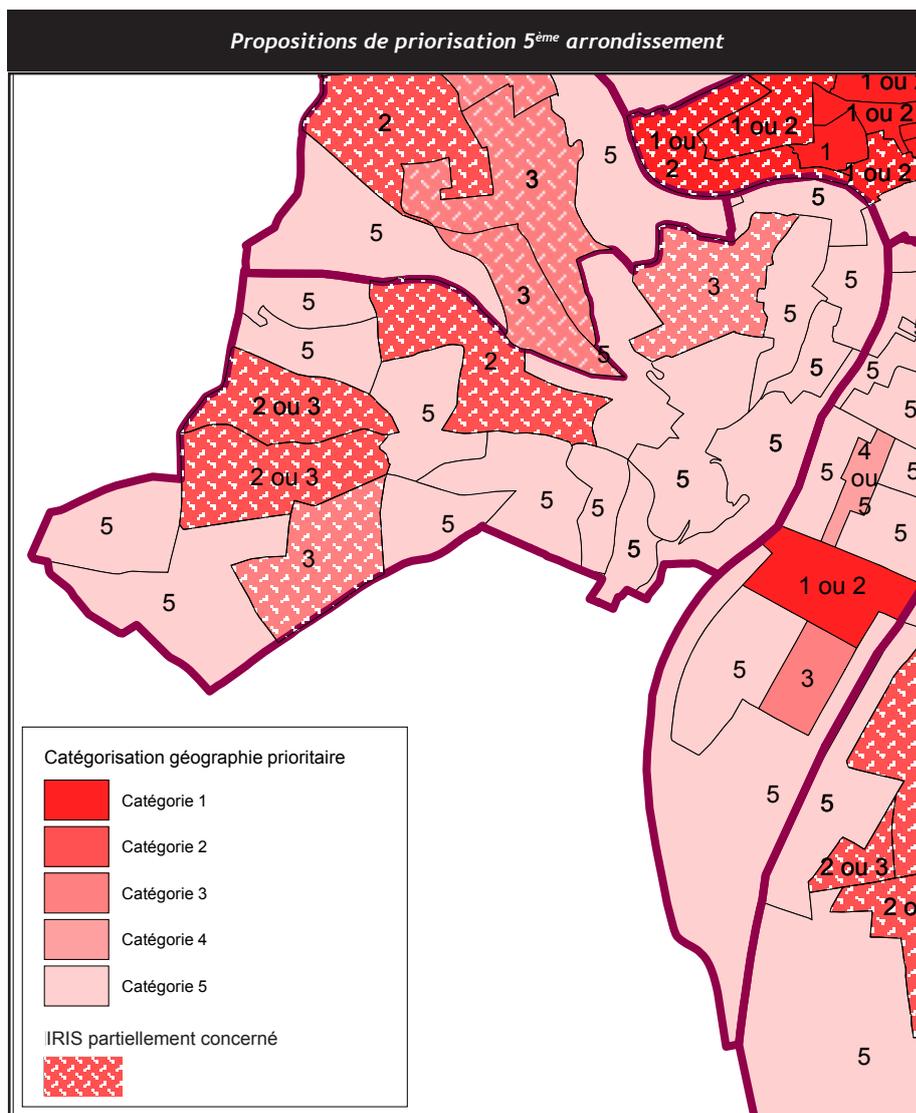
- IRIS Ménival et IRIS Joliot Curie - Les Aqueducs

Ce territoire continue de nécessiter une fonction de veille soutenue à caractère préventif pour mesurer et anticiper les évolutions et une fonction d'ingénierie de projet territorial visant à accompagner et coordonner les politiques publiques locales de droit commun dans la construction de réponses adaptées aux problématiques identifiées.

Deux hypothèses se dégagent pour ce secteur :

Scénario A : classement en catégorie 3, s'il est considéré que la mobilisation de moyens additionnels à l'offre de services existantes pour le territoire ne s'avère pas indispensable.

Scénario B : maintien en catégorie 2, s'il est considéré que le quartier est trop fragile pour trouver toutes les réponses à ses besoins dans l'action publique de droit commun



6^{ème} ARRONDISSEMENT

1) L'analyse : l'expertise de la donnée

A) Précarité et vulnérabilité

Cet arrondissement ne concentre pas de foyers de précarité indiqués par le taux de bénéficiaires de la CMUC, tels que nous avons pu le voir sur d'autres arrondissements.

Cependant, à l'échelle du 6^{ème} arrondissement, deux IRIS figurent au-dessus de la médiane lyonnaise pour l'indicateur de la CMUC, tout en étant caractérisés par un taux significatif de logements construits avant 1949 :

IRIS Juliette Récamier

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 7,48% (médiane : 6,48%)

Taux de logements achevés avant 1949 : 66,95% (médiane : 32,15%)

IRIS Les Charmettes - Lafayette

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 8,47% (médiane : 6,48%)

Taux de logements achevés avant 1949 : 51,5% (médiane : 32,15%)

En outre, ces deux IRIS se singularisent en étant les deux seuls du 6^{ème} ayant un revenu fiscal médian par unité de consommation (2006) légèrement inférieur (respectivement 18 828 € et 17 619 €) à la médiane lyonnaise (19 831 €).

Le nombre de demandeurs d'emploi y est également plus important en pourcentage que la moyenne lyonnaise.

Outre ces deux territoires, un troisième IRIS de l'arrondissement apparaît comme un secteur de risque potentiel ou de vulnérabilité, essentiellement au regard de l'indicateur sur le nombre de demandeurs d'emploi : IRIS Bellecombe - Thiers

B) Données sécurité

L'observatoire ne repère pas de problématiques particulières sur le secteur Les Charmettes - Lafayette.

Les statistiques de la Police Nationale montrent une baisse des faits de 2008 à 2009 (baisse continue de 2006 à 2009) sur l'îlot Police Bellecombe. La densité des faits est moyennement dense. Des nuisances liées à la vie nocturne sont constatées au niveau des Brotteaux. A noter une forte augmentation des vols à main armée dans le 6^{ème} arrondissement en 2009. Parmi les problématiques observées par la cellule de veille et l'observatoire, des nuisances liées à la vie nocturne sont constatées au niveau des Brotteaux.

Aucun fait notable n'est à signaler sur l'IRIS Juliette Récamier.

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

Les représentants du comité d'intérêt local (CIL) du secteur Bellecombe ont mis en avant la densité importante de logements sociaux et de structures accueillant des personnes en difficulté. Ils ont également fait remarquer le mauvais entretien des parties

communes de certains immeubles (rues Notre Dame et Lafayette), le manque de structure socio-éducative de proximité afin de faire de la prévention et ainsi diminuer le sentiment d'insécurité, dans certaines rues. Ils soulignent la nécessaire coordination avec Villeurbanne en termes de voirie, d'urbanisme et de prévention spécialisée.

Le CIL Vitton /Thiers a souligné le manque d'équipement public de proximité structurant dans cette partie de l'arrondissement.

Le CIL Saxe/ Brotteaux a indiqué qu'une partie de l'arrondissement, au sud-est, présente un maillage fin et dense de rues et un habitat ancien de qualité moyenne, dans un périmètre englobant les rues de Sèze, Garibaldi, Bugeaud et Professeur Weill. Trois priorités ont été relevées sur ce quartier : un artisanat à soutenir, faciliter la rénovation des immeubles et des parties communes (habitat ancien dégradé) et le maintien des rez-de-chaussée en activité (disparition de commerces). Ce secteur s'étend sur plusieurs IRIS, ce qui rend l'analyse statistique des données plus complexe : les IRIS concernés étant principalement les IRIS Juliette Récamier, pour partie Bossuet-Ney et Jules Ferry. Les deux IRIS Bossuet-Ney et Jules Ferry ne ressortent pas de manière prégnante au regard des indicateurs de précarité et de fragilité. Cependant, les représentants des habitants soulignent qu'ils englobent une zone d'habitat social (rue Lalande), concentrant une population fragilisée en termes de demande d'emploi, de niveaux de revenus et de santé ; cette zone apparaît donc comme moins privilégiée que l'IRIS dans son ensemble. On peut donc faire l'hypothèse d'un fort contraste au sein même de l'IRIS.

L'IRIS Mairie 6^{ème} apparaît au-dessus de la médiane au regard de l'indicateur de la CMUC (10,39%) et du taux de logements sociaux (38,29%). Cependant, les habitants présents lors de la concertation ont souligné que ce territoire vit bien et qu'il ne présente pas de problématiques particulières. Le parc de logements sociaux est bien entretenu, bien intégré à l'environnement, et dispose de commerces et de services de proximité.

L'analyse qualitative des habitants confirme les territoires mis en avant par l'analyse statistique des données de manière globale sur les secteurs Les Charmettes - Lafayette et Bellecombe - Thiers. En outre, l'atelier-débat de la concertation a permis de pointer un troisième territoire, à proximité de l'IRIS Mairie 6^{ème}, pour lequel les habitants souhaitent avoir une attention particulière : le secteur englobant l'IRIS Juliette Récamier dans sa globalité, et pour partie des périmètres des IRIS Bossuet-Ney et Jules Ferry.

3) Conclusion

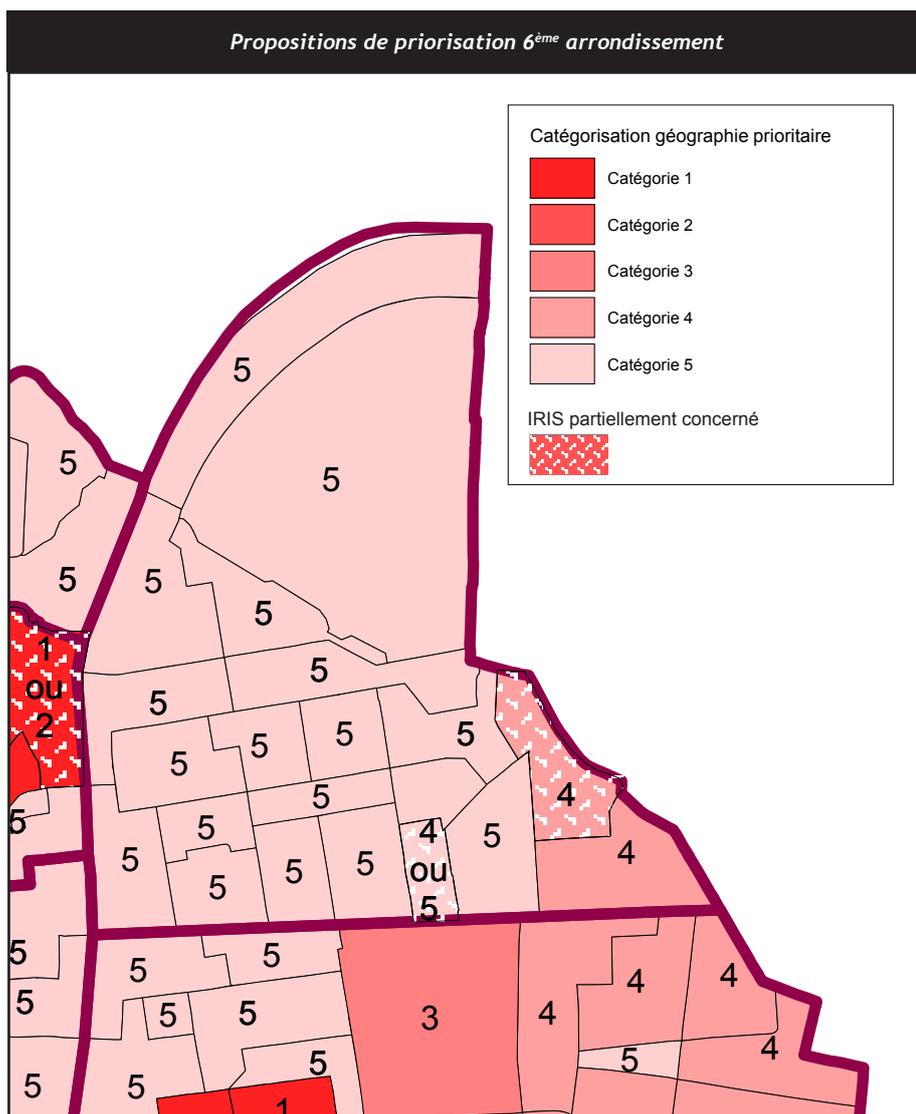
L'émergence de l'axe de risque territorialisé qui se dessine au regard notamment des données sur les demandeurs d'emploi, depuis La Guillotière (cf. partie 3^{ème} arrondissement du présent rapport) jusqu'à Bellecombe, en passant par la Part-Dieu, à travers le croisement des indicateurs retenus, doit conduire à interroger et à approfondir l'analyse.

Il semble nécessaire pour les secteurs Les Charmettes - Lafayette et Bellecombe - Thiers, de développer une fonction de veille soutenue à caractère préventif pour mesurer et anticiper les évolutions, dans la continuité du périmètre de veille proposé dans le 3^{ème} arrondissement au nord est de la Part-Dieu. Par ailleurs, il paraît également intéressant de développer un lien étroit avec la Ville de Villeurbanne. Il sera important de vérifier si les travaux de la mairie de Villeurbanne confirment le prolongement de cette zone de vulnérabilité (voire l'existence d'une zone de précarité) sur le territoire de cette commune. Le rapport de l'INSEE « Pauvreté et précarité dans le Grand Lyon » d'avril 2010 montre que la précarité établie sur le secteur du 6^{ème} arrondissement s'étend sur Villeurbanne.

Une attention particulière doit être portée sur l'IRIS Récamier.

L'IRIS Mairie 6^{ème} ne présente pas de difficultés qui ne sauraient être prises en compte par les politiques publiques locales de droit commun, et ne semblent pas nécessiter pas de vigilance accentuée au-delà des moyens d'observation territoriale existants.

4) Proposition de priorisation



- IRIS Les Charmettes - Lafayette

Proposition de classement en catégorie 4

- IRIS Bellecombe - Thiers (pour partie du périmètre) :

Proposition de classement en catégorie 4

- IRIS Récamier (pour partie du périmètre) :

Deux hypothèses :

Scénario A : proposition de classement en catégorie 4, si la Ville souhaite organiser une fonction de veille spécifique étant donné les éléments de risque de fragilité mis en évidence par la concertation et certains indicateurs.

Scénario B : proposition de classement en catégorie 5, s'il est considéré que les outils actuels de l'observation territoriale suffiront à mesurer les évolutions du secteur.

- IRIS Mairie 6ème

Proposition de classement en catégorie 5

7^{ème} ARRONDISSEMENT**1) L'analyse : l'expertise de la donnée****A) Précarité et vulnérabilité**

L'analyse met en exergue un IRIS de l'arrondissement comme foyer important de précarité (indicateur du taux de bénéficiaires CMUC), et la coprésence d'un parc très ancien de logements :

IRIS Saint-Michel

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 12,32% (médiane : 6,48%)

Taux de logements achevés avant 1949 : 55,97% (médiane : 32,15%)

Les demandeurs d'emploi sont surreprésentés, et les revenus sont plus bas que la moyenne lyonnaise.

Les 7^{ème} et 3^{ème} arrondissements partagent ainsi un foyer de précarité à La Guillotière.

On identifie également une continuité territoriale de vulnérabilité, sur plusieurs IRIS limitrophes du nord du 7^{ème} arrondissement, au regard de la distribution du revenu fiscal médian par unité de consommation et / ou des données sur le nombre de demandeurs d'emploi. Cette superposition des deux indicateurs accroît la visibilité des vulnérabilités sur le 7^{ème} arrondissement, sur les IRIS :

IRIS Le Prado

IRIS Pasteur

IRIS Stalingrad

IRIS St Louis

IRIS Domer

IRIS Lamothe

IRIS Mairie 7^{ème}

IRIS Centre Berthelot

On remarque enfin un autre IRIS au sud de l'arrondissement comme foyer important de précarité (indicateur du taux de bénéficiaires CMUC), et la coprésence d'un parc dense de logements sociaux :

IRIS Cité Jardin

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 17,18% (médiane : 6,48%)

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 70,24% (médiane : 12,55%)

On y note également une surreprésentation des demandeurs d'emploi, et un revenu fiscal médian par unité de consommation (année 2006) très inférieur (12 795 €) à la médiane lyonnaise (19 831 €).

Les risques de vulnérabilité (demandeurs d'emploi et bas revenus) semblent se prolonger sur plusieurs IRIS contigus :

IRIS Jean Jaurès

IRIS Yves Farge

IRIS Marcel Mérieux

B) Données sécurité

Sur l'îlot Police de la ZUS Moncey Guillotière, les statistiques de la Police Nationale montrent une augmentation des faits de 2008 à 2009 (globalement stables depuis 2006).

Les faits sont très denses. (cf. partie 3^{ème} arrondissement du présent rapport)

A Gerland, les statistiques du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) montrent que ce quartier est marqué par les incendies de véhicules. Par ailleurs, l'observatoire souligne la problématique particulière de la prostitution, activité exercée en véhicule depuis août 2007, et déplacée dans le quartier depuis l'arrêté de mai 2008. Du côté des Cités Sociales (Cité Jardin et Tours Charbin), ils constatent des occupations abusives des allées d'immeubles (dégradations, malpropreté, tapage, des infractions à la législation sur les stupéfiants). Enfin, depuis 2009, on note une vulnérabilité du quartier de Gerland vis-à-vis des squats (notamment des friches).

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

Les éléments ci-dessus ont pu être affinés lors de la démarche de concertation engagée avec chaque arrondissement.

Les habitants ont souligné que les populations en grande précarité se concentrent sur le nord-ouest du côté de La Guillotière. Ils font état d'une importante disparité de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès. L'ouest de l'avenue Jean Jaurès possède un îlot de pauvreté dans un contexte urbain pourtant riche. Il s'agit d'un quartier populaire historique et d'accueil de la rive gauche, peu ouvert sur l'extérieur, mais vivant. Le parc de logements est relativement de mauvaise qualité ; la mixité urbaine s'y est également beaucoup appauvrie selon les représentants du conseil de quartier au niveau des commerces, de l'artisanat et des petites entreprises. L'est de l'avenue Jean Jaurès bénéficie certes de nombreuses constructions nouvelles, mais cette évolution s'est limitée à l'immobilier sans autres actions de développement, telles que la revitalisation économique, l'amélioration du cadre de vie...

Les habitants remarquent également que les populations en grande précarité se concentrent aussi au sud sur le secteur de Gerland. La typologie de la population habitant ce secteur est très variée, du point de vue social (regroupements de populations déplacées d'autres quartiers, création de communautés, des niveaux de vie, des âges (mixité). La population étudiante y est en forte progression, mais celle-ci n'est pas intégrée et peu sédentarisée. Les habitants mettent en avant une desserte des transports en commun uniquement sur l'axe nord - sud, un manque de commerces, un manque de lieux socioculturels. Ce secteur tend à devenir un quartier dortoir, et il existe une grande différence entre la façade côté Rhône et la partie est du territoire. Il est également marqué par des phénomènes d'incivilités, d'insécurité et dégradations.

Les habitants ont également pointé l'IRIS Le Rhône, qui n'apparaît pas comme un foyer de forte précarité au regard de l'indicateur CMUC, mais concentre un taux de logements sociaux dense (60,92%). Les statistiques ne donnent pas la possibilité d'expliquer plus précisément la situation de ce territoire. Les représentants du CIL et du conseil de quartier souhaitent que ce secteur, qu'ils qualifient de zone de non droit, soit pris en compte. Plusieurs problématiques le caractérisent : insécurité, commerce souterrain, et bandes qui s'installent dans la pointe du boulevard Yves Farge, les rues Marcel Mérieux et du Rhône.

L'expertise qualitative des habitants corrobore les territoires mis en avant par l'analyse statistique des données de manière globale sur les territoires de La Guillotière et des cités sociales de Gerland. En outre, elle met en exergue un troisième secteur au niveau de l'IRIS Le Rhône, sur lequel une attention particulière semble devoir être portée.

3) Conclusion

Les dispositions de la géographie prioritaire actuelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se confirment et se précisent pour le 7^{ème} arrondissement.

La Guillotière constitue toujours un foyer de précarité très marqué, qui semble en outre extensif en termes de vulnérabilité vers le reste du 7^{ème} ancien.

Les cités sociales de Gerland se voient confirmées dans la coprésence d'une densité forte d'habitat social et d'un foyer de précarité significatif, au cœur d'un environnement plus large beaucoup plus favorable, caractérisant ainsi de nouveau une rupture territoriale très marquée entre l'actuel périmètre inscrit au CUCS et le périmètre de transformation urbaine globale du grand quartier de Gerland. Une continuité territoriale se dessine en termes de vulnérabilité sur plusieurs IRIS à l'ouest de l'avenue Jean Jaurès.

4) Propositions de priorisation

Concernant La Guillotière, il apparaît donc nécessaire d'y développer une approche globale couplant une requalification urbaine significative au cœur du périmètre de l'actuel ZUS, et une action ambitieuse de développement social.

Cette proposition consiste à recentrer la priorité en catégorie 1 sur le cœur de l'actuel périmètre (IRIS Saint-Michel) et à maintenir en catégorie 2 les secteurs des autres IRIS concernés (IRIS Le Prado, Pasteur, Victor Bach, Stalingrad, Saint-Louis). Il sera nécessaire

de redéfinir précisément les contours du périmètre actuel au regard des propositions finales de la mairie d'arrondissement.

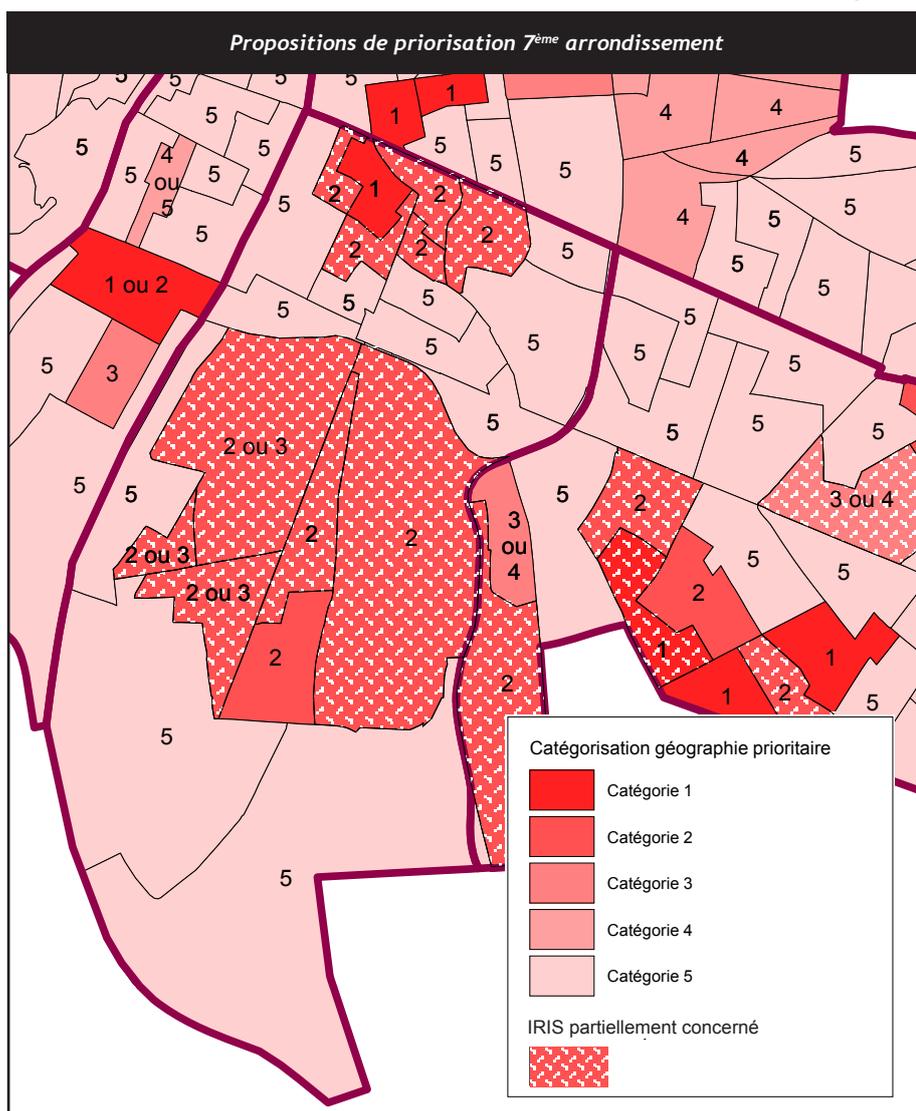
- IRIS Saint-Michel

Proposition de classement en catégorie 1 du périmètre correspondant à la partie 7^{ème} de l'actuelle ZUS Moncey Voltaire Guillotière,

- IRIS Le Prado, Pasteur, Victor Bach, Stalingrad, Saint-Louis

Proposition de maintien du classement en catégorie 2 des secteurs limitrophes de la ZUS.

Concernant le secteur de Gerland, sans entraîner le déploiement d'un projet global de développement territorial ambitieux, la mobilisation de moyens spécifiques devra permettre, en tant que levier de l'action publique de droit commun, le déploiement d'un plan d'action adapté aux enjeux de cohésion sociale et



de gestion de proximité :

- IRIS Cité Jardin et pour partie des périmètres des IRIS Jean Jaurès et Artillerie - La Gare (cités sociales de Gerland)

Proposition de maintien en catégorie 2

Avec une extension à l'ouest de l'avenue Jean Jaurès, selon un périmètre (à définir) traversant les :

- IRIS Marcel Mérieux, IRIS Le Rhône, IRIS Yves Farge

Scénario A : proposition de classement en catégorie 2 s'il est considéré que cette extension de périmètre doit faire l'objet d'un même niveau de priorité que les cités sociales de Gerland.

Scénario B : proposition de classement en catégorie 3 s'il est considéré la stricte nécessité dans un premier temps d'y renforcer la veille territoriale et la coordination de l'action publique de droit commun.

8^{ème} ARRONDISSEMENT**1) L'analyse : l'expertise de la donnée**

L'analyse au regard de la première série de données montre que le 8^{ème} arrondissement semble le plus marqué : il comporte en son sein cinq foyers importants de précarité distincts (indicateur du taux de bénéficiaires CMUC) : Rockefeller-Laennec au nord-est, Mermoz à l'est, Langlet-Santy au sud, Etats-Unis au centre et enfin Montagny - « Moulin à Vent » à l'ouest. L'arrondissement est caractérisé par la coprésence d'une forte précarité avec un taux élevé de logements sociaux :

IRIS Audibert - La Virotte

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 16,06% (médiane : 6,48%)

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 65,63% (médiane : 12,55%)

IRIS Moulin à Vent « secteur Beauvisage »

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 16,21%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 47,48%

IRIS Etats-Unis

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 16,51%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 81,43%

IRIS Viviani

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 20,88%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 100%

IRIS Grange Rouge

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 13,27%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 66,46%

IRIS Langlet Santy

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 22,24%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 87,62%

IRIS La Trinité Mermoz

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 22,84%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 100%

IRIS Latarget Mermoz

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 28,45%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 92,7%

IRIS Rockefeller - La Buire

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 12,53%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 51,33%

IRIS Montagny Saint-Jean-de-Dieu « Moulin à Vent »

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 18,6%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 35,06%

Ces IRIS sont également concernés chacun par une surreprésentation des demandeurs d'emploi et des revenus moins élevés que la médiane lyonnaise.

On identifie également des IRIS de l'arrondissement comme des secteurs de risque potentiel d'évolution défavorable, au regard de la coprésence des vulnérabilités (demandeurs d'emplois et faibles revenus) et de leur proximité avec un foyer de précarité :

IRIS Grand Trou, en prolongement du foyer de précarité Montagny Saint-Jean-de-Dieu (quartier Moulin à Vent)

IRIS Bataille, en prolongement du foyer de précarité identifié à Rockefeller La Buire (quartier Laënnec)

B) Données sécurité

Concernant l'îlot Police Mermoz, les statistiques de la Police Nationale notent une baisse des faits de 2008 à 2009 (baisse continue depuis 2006). Mis en perspective à l'échelle de la ville, les faits sont faiblement denses. Par ailleurs, l'observatoire repère des problématiques particulières au nord et au sud du quartier. Avec au nord, des occupations abusives des allées d'immeubles, ainsi que des effractions de logements vacants (vacances liées à l'opération de renouvellement urbain. Au sud, les problématiques sont dues à des attroupements d'individus (nuisances sonores), des rodéos, un stationnement abusif récurrent, et une occupation abusive des allées d'immeubles sur la place André Latarjet.

S'agissant de l'îlot Police de la ZUS Etats-Unis et sur le secteur Langlet-Santy, les statistiques de la Police Nationale évoquent une diminution des faits de 2008 à 2009 (baisse continue depuis 2006). La densité en faits est moyenne (augmentation des cambriolages en 2009, baisse des incendies et dégradations). Les occupations abusives d'allées d'immeubles restent un point important dans ce secteur.

Les statistiques du SDIS indiquent une concentration des incendies de véhicules dans les quartiers de Mermoz et Etats-Unis.

Concernant le secteur Moulin à Vent, les nuisances sont liées aux attroupements d'individus, aux intrusions (allées d'immeubles et garages) et aux épaves de véhicules.

Sur l'IRIS Grand Trou, les nuisances sont liées à l'attroupement d'individus et se concentrent sur la place Louis Lebret.

Pour l'îlot Police Faculté de médecine (qui couvre les IRIS Rockefeller - La Buire et Bataille), les statistiques de la Police Nationale signalent une réduction des faits entre 2008 et 2009 (augmentation de 2006 à 2008). Les faits sont moyennement denses. Une résidence de la rue Laënnec est identifiée comme problématique en raison de dégradations de parties communes, de rodéos de scooter, et de revente de stupéfiants.

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

Les éléments ci-dessus ont pu être affinés lors du processus de concertation engagé avec les différents arrondissements.

Les habitants ont souhaité faire un focus sur les bénéficiaires de l'allocation parent isolé (API), qui sont en nombre important sur cet arrondissement. Les familles monoparentales se concentrent sur les territoires, où il y a le plus de logements sociaux et sur des territoires fragiles, au regard de la structuration par quotients familiaux.



Les représentants du conseil de quartier Moulin à Vent ciblent les enjeux sur deux territoires : Moulin à Vent - rue Challemel Lacour et Grand Trou - route de Vienne. Au niveau de Moulin à Vent, ils soulignent que cette zone de grands ensembles de logements sociaux concentre les problèmes sociaux classiques (violences, manque de dialogue avec le voisinage, ghettoïsation). Le territoire souffre, selon eux, d'une absence de mixité sociale et d'une forte paupérisation des ménages. Concernant Grand Trou, ils font remarquer que ce secteur voit se développer un habitat très vétuste, voire dégradé ou en ruine. Ils notent également que le commerce de proximité tend à disparaître. Pour l'ensemble du quartier, ils pointent une récente recrudescence du vandalisme et une négligence globale du cadre de vie.

Les habitants du quartier des Etats-Unis constatent un manque d'équipements socioculturels, un accroissement de la délinquance sur le boulevard des Etats, de grosses problématiques sur le quartier Beauvisage, ainsi qu'un secteur délaissé sur Audibert-Lavirotte.

Les habitants du quartier Mermoz pointent l'isolement du quartier, l'insuffisante mixité sociale, la situation économique et sociale difficile des ménages.

L'expertise qualitative des habitants corrobore très largement l'ensemble des territoires mis en avant par l'analyse au regard de la première série de données.

3) Conclusion

Les dispositions de la géographie prioritaire actuelle du Contrat Urbain de Cohésion Sociale se confirment et se précisent pour le 8^{ème} arrondissement. Les indicateurs sur la structure de l'habitat, coexistant avec le déploiement territorial de la précarité, confirment la pertinence de la géographie prioritaire actuelle (Mermoz, Etats-Unis, Langlet-Santy et Moulin à Vent), sans obérer de nouvelles configurations territoriales dont la précarité pose question. On notera en particulier la situation assez tendue de Rockefeller-Laennec, sorti du précédent contrat de ville et qui réapparaît pour tous les indicateurs. Avec, de plus, une extension de vulnérabilité sur Bataille. Par ailleurs, le périmètre de Montagny - « Moulin à Vent » devrait être bien interrogé à l'avenir tant la zone d'extension semble naturelle vers le secteur Grand Trou.

4) Proposition de priorisation

Mermoz

Il apparaît donc nécessaire de maintenir une approche globale sur les territoires Mermoz et Langlet-Santy : un projet global de développement territorial doit être poursuivi, couplant une rénovation urbaine significative et une approche globale et ambitieuse du développement social, mobilisant un volume important de crédits spécifiques (tant en investissement qu'en fonctionnement) en additionnalité d'une convergence forte des politiques publiques de droit commun.

- IRIS La Trinité Mermoz et Latarget Mermoz

Proposition de maintien en catégorie 1 sur ces 2 IRIS.

- IRIS Langlet Santy

Proposition de maintien en catégorie 1 sur une partie du périmètre de l'IRIS

Etats-Unis

Sans remettre en cause le périmètre contractuel actuel, il semble néanmoins nécessaire de prioriser davantage les secteurs Beauvisage et Viviani qui cumulent des écarts à la moyenne très importants et des problématiques sociales et urbaines récurrentes.

- IRIS Etats-Unis, Audibert - Lavirotte et Grange Rouge

Proposition de maintien en catégorie 2

- IRIS Moulin à Vent (secteur Beauvisage) et IRIS Viviani

Proposition de classement en catégorie 1

- IRIS Rockefeller La Buire :

Les différents indicateurs soulignent l'importance des écarts à la moyenne et la sensibilité des problématiques sociales et urbaines concernant le quartier Laënnec. Deux hypothèses sont proposées :

Scénario A : classement en catégorie 2

Si l'on considère qu'il est nécessaire d'intensifier l'action publique au moyen de crédits spécifiques en additionnalité d'une convergence des politiques de droit commun et au moyen d'une ingénierie territoriale renforcée.

Scénario B : classement en catégorie 3

S'il est considéré qu'une veille renforcée et un accompagnement spécifique de l'action publique locale de droit commun au moyen d'une ingénierie territoriale spécifique sont suffisants et de nature à répondre aux besoins du territoire.

- IRIS Bataille :

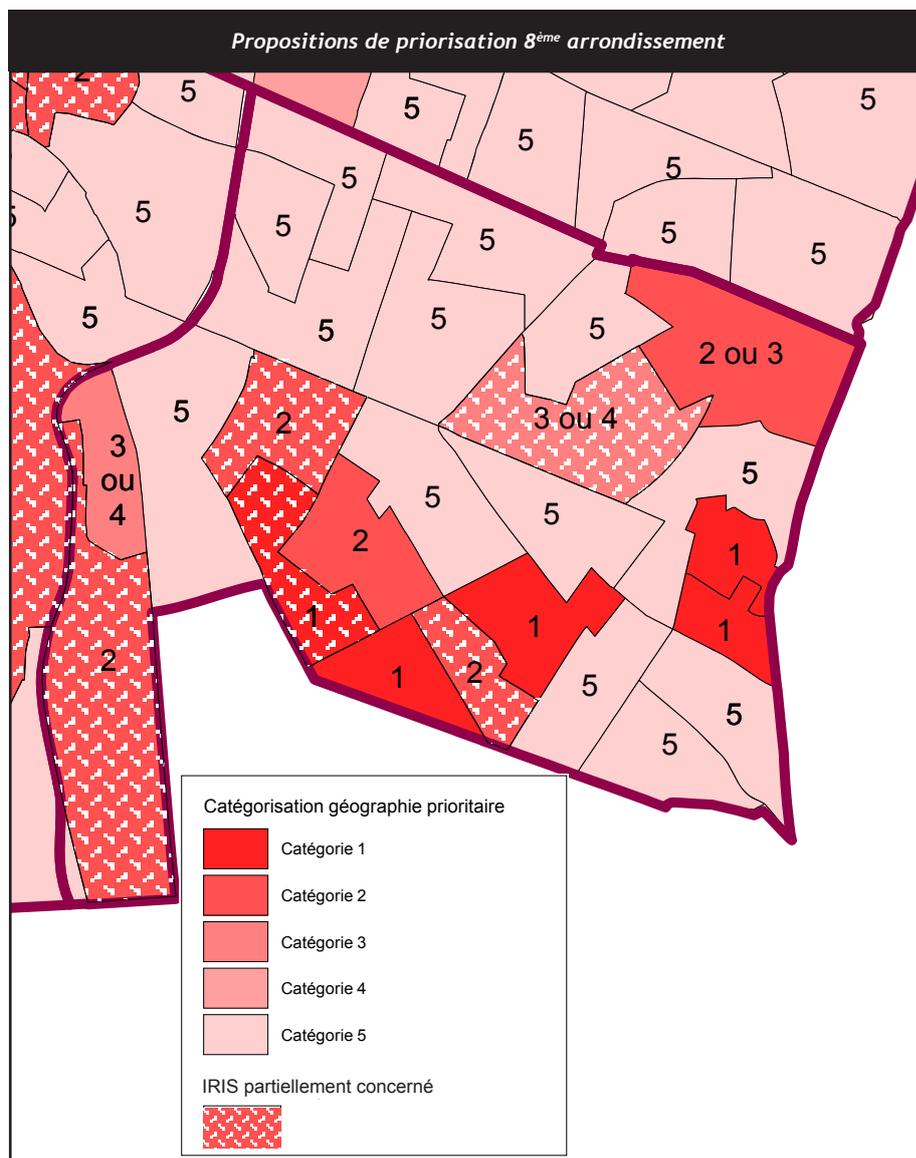
Scénario A : Proposition de classement en catégorie 3

Dans l'hypothèse où serait retenue une catégorie 2 ou 3 pour le quartier Laënnec, il est proposé de prolonger le périmètre d'intervention au secteur Bataille.

Scénario B : proposition de classement en catégorie 4 a minima

- IRIS Montagny Saint-Jean de Dieu (quartier Moulin à Vent) :

Proposition de classement en catégorie 2 de l'actuel périmètre



- IRIS Grand Trou :

Dans l'hypothèse où le quartier Moulin à Vent serait maintenu en catégorie 2, deux hypothèses peuvent être envisagées pour cet IRIS :

Scénario A : classement en catégorie 3

S'il est considéré que ce territoire nécessite une vigilance accentuée de l'action publique, au travers d'une fonction de veille renforcée, et d'une plus grande coordination de l'action publique locale au moyen d'une ingénierie territoriale dédiée.

Scénario B : classement en catégorie 4

S'il est considéré que ce secteur ne nécessite pas d'intervention spécifique au-delà des politiques de droit commun, avec une fonction de veille renforcée étant donné les risques de vulnérabilité montrés par l'analyse des indicateurs.

9^{ème} ARRONDISSEMENT

1) L'analyse : l'expertise de la donnée

A) Précarité et vulnérabilité

L'analyse met en exergue des IRIS de l'arrondissement comme des foyers importants de précarité (indicateur du taux de bénéficiaires CMUC), et la coprésence d'un parc dense de logements sociaux. Il s'agit des cinq IRIS :

IRIS Le Plateau

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 33,17% (médiane : 6,48%)

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 97,23% (médiane : 12,15%)

IRIS La Sauvegarde

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 28,59%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 99,02%

IRIS Balmont Le Fort

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 28,46%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 95,67%

IRIS Montessuy - Le Vergoin

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 18,59%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 67,46%

IRIS Le Château

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 17,24%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 72,06%

Ces secteurs correspondent à la géographie actuelle des catégories 1 et 2 du 9^{ème} : Duchère et Vergoin, qui continuent de se singulariser avec des écarts particulièrement élevés à la moyenne sur les principaux indicateurs. On peut également souligner la surreprésentation des bas revenus et des demandeurs d'emploi pour ces deux quartiers.

Il est à noter que le périmètre CUCS du quartier du Vergoin est inférieur à la maille IRIS. La population de l'IRIS est en effet de 2 683 habitants alors que le Vergoin au sens du périmètre CUCS ne compte « que » 1 456 habitants. Deux hypothèses :

- Soit les données sont donc en partie « lissées » à l'échelle de l'IRIS qui peut comporter des secteurs moins défavorisés, ce qui renforce l'analyse d'un foyer de précarité important au Vergoin.
- Soit l'IRIS comporte d'autres secteurs en difficulté (comme la cité Edouard Herriot).

D'autres secteurs ressortent avec des écarts moins marqués que les 5 IRIS précédents :

- Certains indiquant une réelle fragilité :

IRIS L'Industrie Le Bourg

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 14,48%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 46,02%

IRIS Le Béal Gorge de Loup

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 13,22%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 46,71%

IRIS La Grivière

Taux de bénéficiaires CMUC 2008 : 12,65%

Taux de logements sociaux SRU 2007 : 22,55%

- D'autres indiquant une vulnérabilité établie au regard des indicateurs sur le nombre de demandeurs d'emploi et les revenus moins élevés que la médiane lyonnaise :

IRIS Saint Pierre de Vaise

IRIS Saint Simon Marietton

IRIS Salengro

IRIS Rochechardon Gare de Vaise

IRIS Louis Bouquet Jean Perrin

Ces IRIS forment un arc autour de Vaise (l'IRIS Mairie étant lui-même étonnement moins exposé) allant de l'Industrie et remontant vers le 5^{ème} arrondissement.

Ils correspondent à un tissu urbain et à des typologies de logements mixtes, ce qui renvoie un certain nombre de questions : la précarité repérée correspond-elle à des zones d'habitat ancien dégradé ou au logement social ? Qu'en est-il de la population installée récemment avec la construction de logements neufs liée au renouvellement urbain ? Vaise conserve-t-il une fonction d'accueil et d'entrée dans la ville, voire d'hébergement pour des ménages défavorisés ?

Le 9^{ème} arrondissement se singularise donc par des foyers de précarité très marqués trouvant des prolongements de vulnérabilité assez largement répartis sur une large part de l'arrondissement.

B) Données sécurité

Concernant la Duchère, les statistiques de la Police Nationale relatent une diminution des faits de 2008 à 2009 (baisse continue depuis 2006) sur l'îlot Police de la ZUS Duchère. Mise en perspective à l'échelle de la ville, la densité des faits est moyenne. Les statistiques du SDIS et de KEOLIS indiquent que les incendies de véhicules et les jets de projectiles sur les bus sont également en baisse (la concentration de ces 2 types de fait reste une caractéristique de la Duchère). Par ailleurs, l'observatoire constate un climat général plutôt calme, malgré des occupations abusives de parties communes d'immeubles sur le patrimoine des bailleurs sociaux, et la présence d'un trafic de stupéfiants sur le quartier.

Dans le secteur de Vaise, les difficultés se concentrent sur deux territoires. A la gare de Vaise, les incivilités sont liées à la présence de groupes de jeunes (usage et trafic de stupéfiants). La place Ferber est le siège de regroupements de jeunes et de tensions à la sortie des classes du collège (usage et vente de stupéfiants sur le secteur).

Aucun problème majeur n'est à signaler sur le secteur du Vergoin, ainsi que sur les IRIS L'Industrie - Le Bourg, Saint-Simon - Marietton et Le Béal - Gorge de Loup.

Enfin, sur l'IRIS La Grivière, la situation tend à s'améliorer dans le quartier La Vallonnière.

C) Données retard scolaire

A compléter

2) La concertation : l'expertise du vécu

La concertation engagée dans les arrondissements a permis d'affiner les éléments mis en exergue par l'expertise de la donnée. Les habitants présents au groupe de travail composé des différents conseils de quartier et des équipements socioculturels, a ciblé sept territoires de l'arrondissement.

A la Duchère, il existe un sentiment de fracture entre la population du Plateau, de la Sauvegarde et du Château. Selon les participants à la concertation, le Grand Projet de Ville de la Duchère a permis de manière évidente d'améliorer le cadre de vie. Cependant, le Château et la Sauvegarde cumulent des difficultés liées notamment à la paupérisation de la population, des problèmes de sécurité et un public 16-25 ans en rupture. L'intégration des nouveaux habitants dans le quartier constitue un enjeu primordial.

Malgré l'amélioration du cadre de vie liée aux réhabilitations, Le Vergoin apparaît comme un quartier enclavé en partie à cause des transports en commun desservant peu le secteur. Le manque de mobilité est un frein important à l'insertion et à la mise à l'emploi des publics jeunes et féminins, qui accroît le fort sentiment d'exclusion. La paupérisation des ménages est en hausse. Le Vergoin a peu de liens avec les communes frontalières, qui pourraient être développés, ainsi qu'avec le reste de l'arrondissement et la ville dans son ensemble.

Les habitants ont pointé La Dargoire et le Quartier de l'Industrie. Les problèmes de transports en commun sont très importants à La Dargoire, les services publics ne sont pas présents, et les commerces de proximité ont disparu. La population se paupérise très fortement. Des poches de pauvreté sont apparues dans le quartier de l'Industrie, secteur pourtant en pleine mutation. Les acteurs locaux repèrent de nombreuses situations de jeunes en rupture ainsi qu'une pauvreté croissante.

Sur le secteur de Vaise, les habitants font remarquer que de nouvelles populations, de passage dans l'arrondissement, ne côtoient pas ou peu les autres habitants. Les intervenants sociaux constatent également l'émergence de petits îlots de pauvreté.

La population de Champvert et de Montribloud vieillit fortement et est de plus en plus isolée. La population de Montribloud se paupérise de manière croissante du fait de la crise. Les habitants de Champvert ont le sentiment de ne faire partie ni du 5^{ème} arrondissement ni du 9^{ème}. Ils mettent en avant la dégradation de l'habitat. Le public jeune paraît en déshérence. Dans ces deux secteurs, la sécurité constitue un problème récurrent.

La Vallonnaire se présente comme un quartier enclavé avec une population de plus en plus fermée sur elle-même, et de plus en plus pauvre (personnes âgées notamment). Les jeunes paraissent être en rupture.

3) Conclusion

La Duchère voit sa fragilité toujours fortement établie, il en est de même à une échelle plus petite pour le Vergoin.

Dans cet arrondissement, la question de l'arc territorial autour du centre de Vaise interpelle fortement et nécessite certainement de repenser la manière de prioriser et prendre en compte les différents secteurs concernés évoqués ci-dessus.

4) Proposition de priorisation

La Duchère :

- IRIS Le Plateau, La Sauvegarde (pour partie), Balmont Le Fort, Balmont Est, Le Château

Maintien en catégorie 1

Il apparaît en effet nécessaire de maintenir une approche globale sur La Duchère : un projet global de développement territorial doit être poursuivi, couplant une rénovation urbaine significative et une approche globale et ambitieuse du développement social, mobilisant un volume important de crédits spécifiques (tant en investissement qu'en fonctionnement) en additionnalité d'une convergence forte des politiques publiques de droit commun.

Le Vergoin :

- IRIS Montessuy - Le Vergoin

Maintien en catégorie 2

L'échelle plus petite de ce quartier, toujours marqué par des écarts à la moyenne importants, permet d'envisager une poursuite des actions engagées selon le même degré de priorisation.

Le Grand Vaise

Une réflexion d'ensemble doit être développée sur l'arc territorial autour du centre de Vaise.

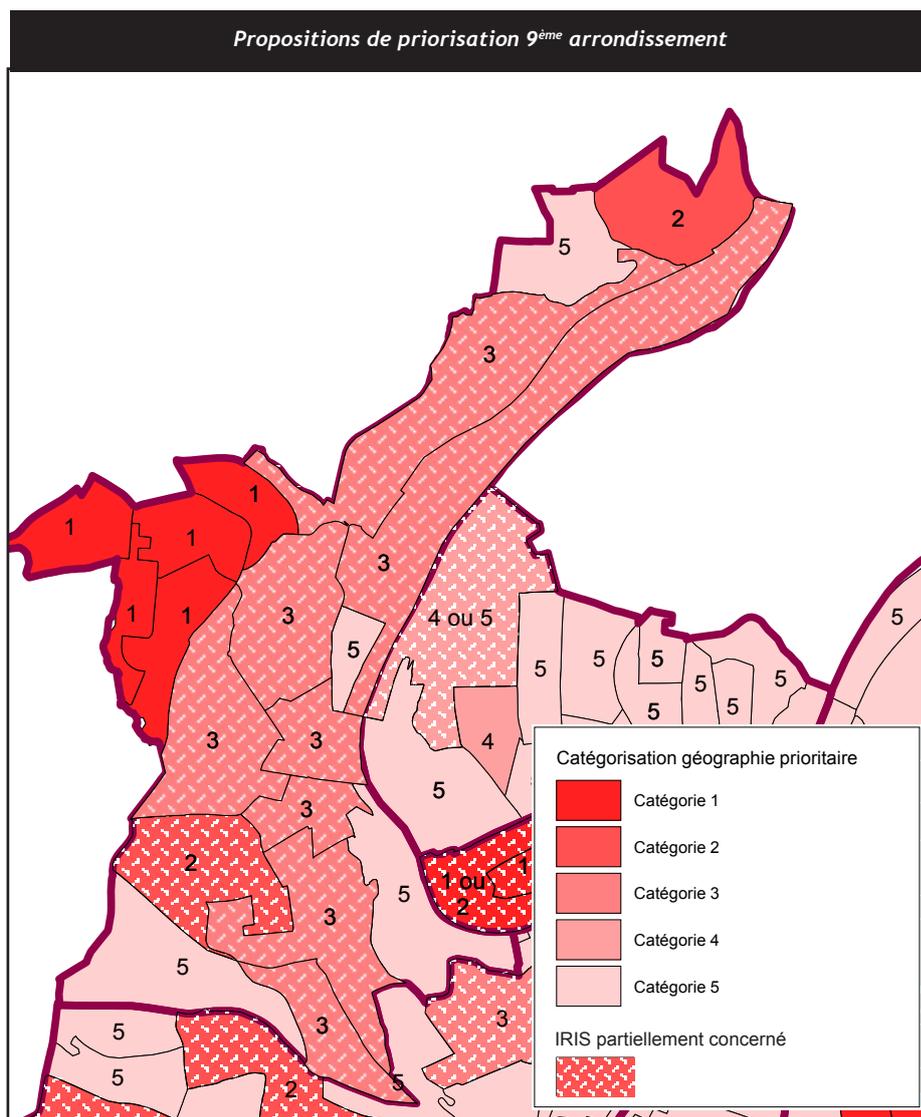
S'il on considère que les besoins sont globalement très sensibles dans cette partie de ville, et que Vaise dans son ensemble ne pourra connaître une évolution favorable sans une approche globale de son développement et une intensité plus forte de l'action publique locale, notamment avec des moyens spécifiques contractualisés.

Les éléments exposés ci-dessus amènent aux propositions suivantes :

- IRIS Le Béal Gorge de Loup

Proposition de classement en catégorie 2.

- IRIS La Grivière, Saint-Pierre de Vaise, Salengro, Saint-Simon Marietton et Industrie Le Bourg et pour partie du périmètre des IRIS Louis Bouquet - Jean Perrin, Roche-

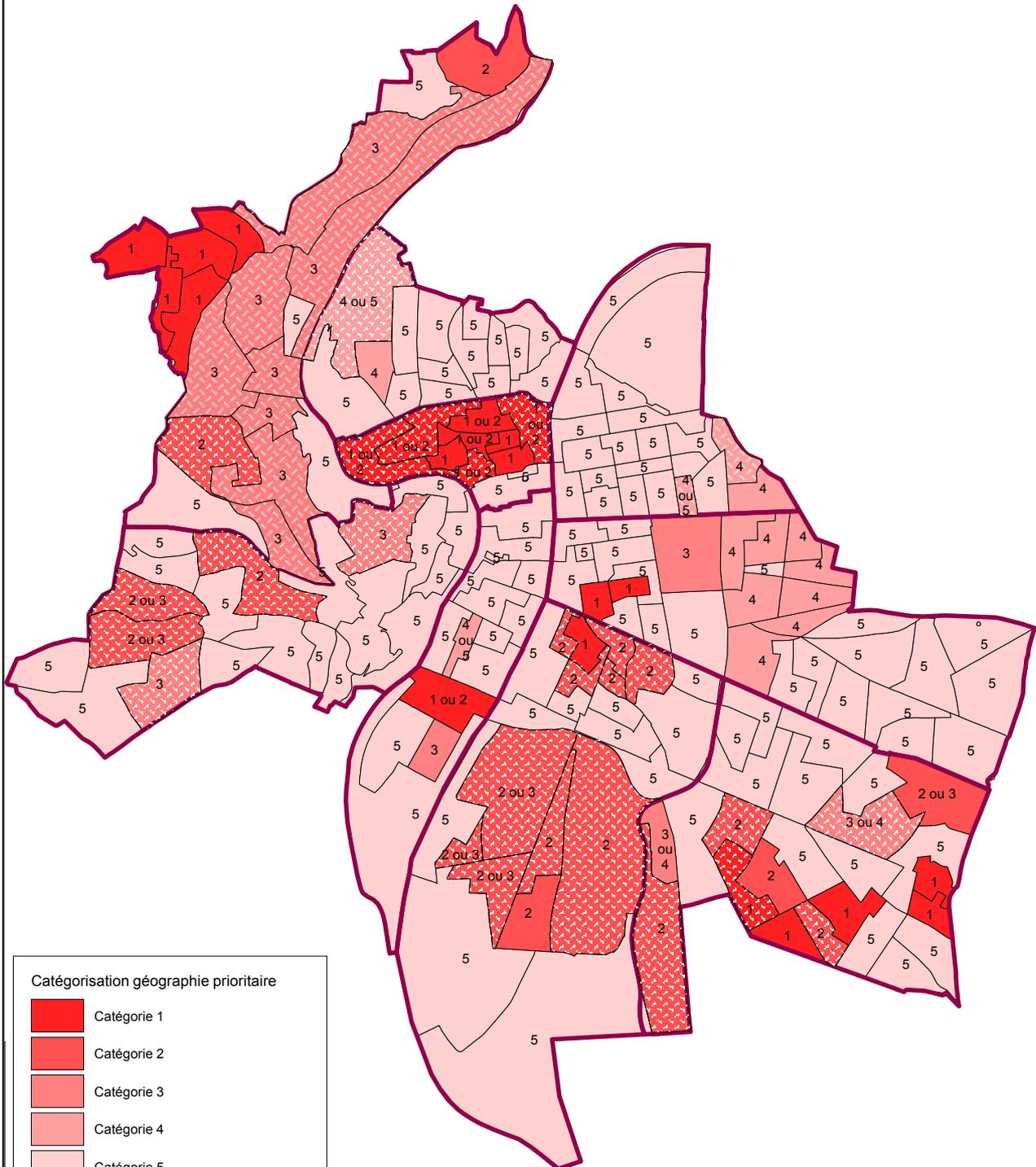




cardon - Gare de Vaise, Mairie 9^{ème}

Proposition de classement en catégorie 3 de l'ensemble des IRIS listés ci-dessus

Propositions de priorisation tout Lyon



Catégorisation géographie prioritaire

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

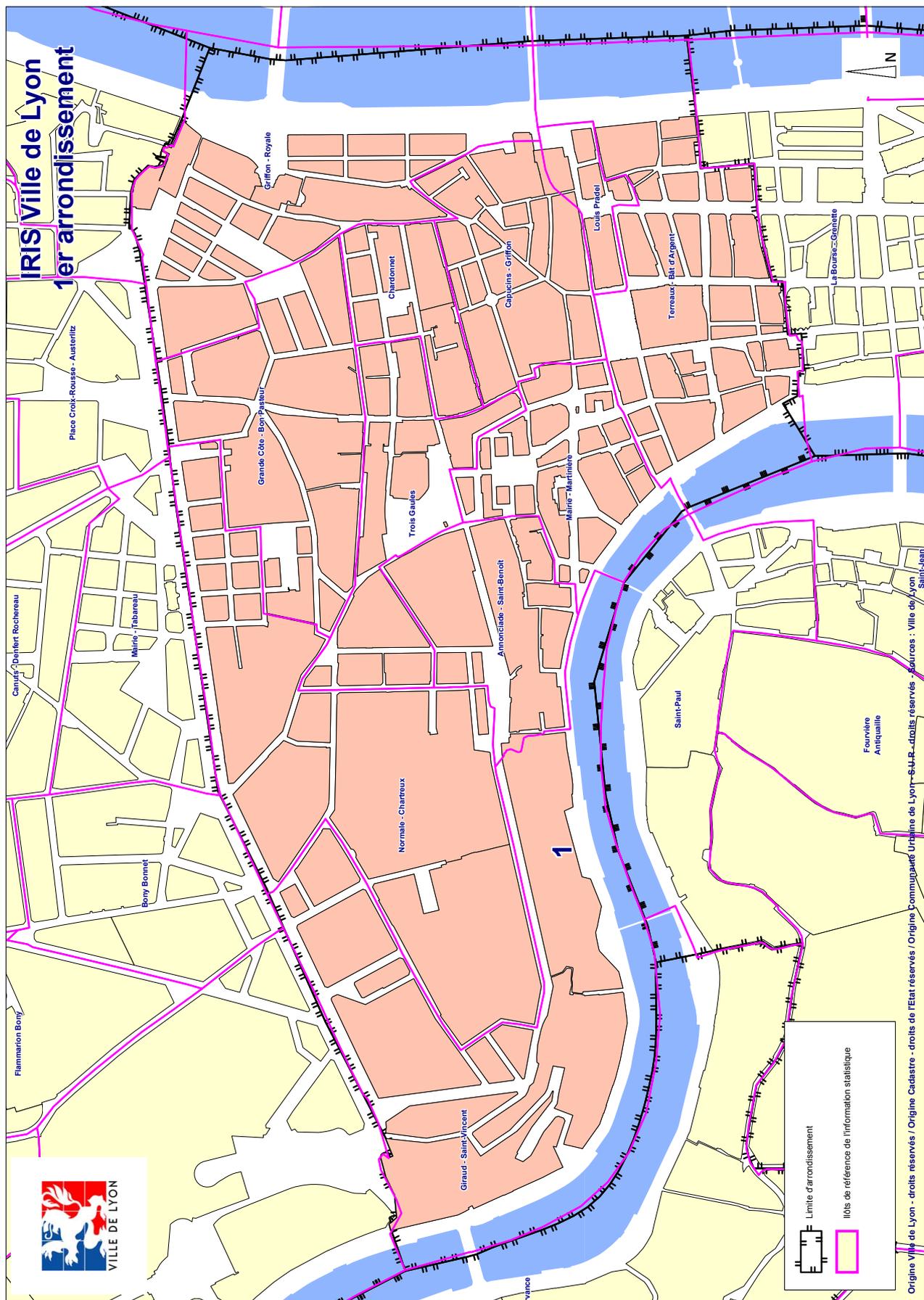
IRIS partiellement concerné

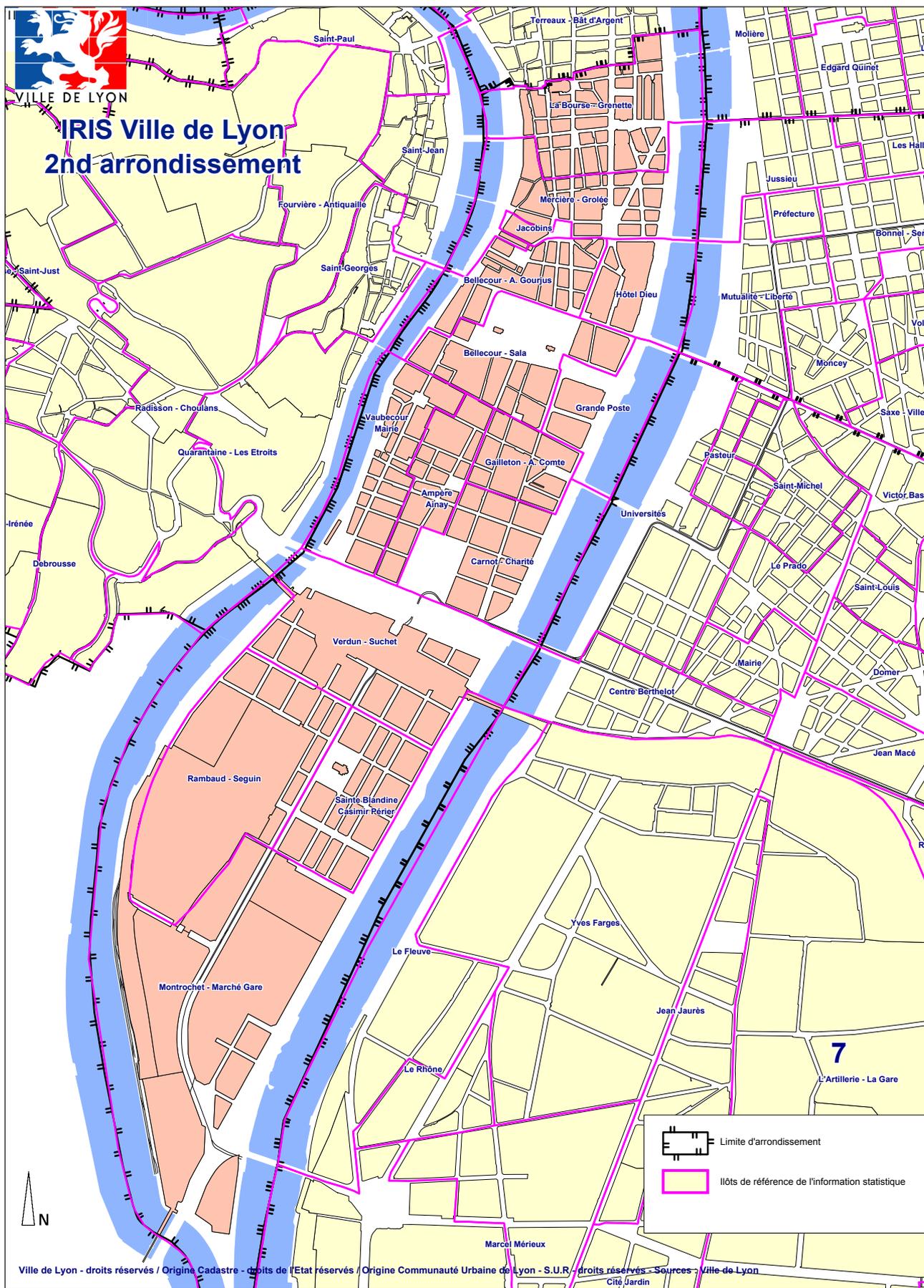
Intitulé des IRIS	géographie prioritaire actuelle	Catégorie maximale	Catégorie minimale	Etiquette	IRIS partiellement concernés
1er ARRondissement					
GRIFFON - ROYALE	x	1	2	1 ou 2	1
CAPUCINS - GRIFFON	x	1	1	1	
GRANDE-COTE - BON-PASTEUR	x	1	2	1 ou 2	
TROIS-GAULES	x	1	2	1 ou 2	
ANNONCIADE - SAINT-BENOIT	x	1	2	1 ou 2	
CHARDONNET	x	1	1	1	
NORMALE - CHARTREUX	x	1	2	1 ou 2	1
GIRAUD - SAINT-VINCENT		1	2	1 ou 2	1
MAIRIE - MARTINIERE		1	2	1 ou 2	1
AMPERE - AINAY		4	5	4 ou 5	
VERDUN - SUCHET		1	2	1 ou 2	
SAINTE BLANDINE - CASIMIR PERIER		3	3	3	
3ème ARRondissement					
MONCEY	x	1	1	1	
VOLTAIRE	x	1	1	1	
PART-DIEU		3	3	3	
VILLETTE GARE		4	4	4	
RICHERAND - PETITES SOEURS		4	4	4	
BARABAN - FERRANDIERE		4	4	4	
SAINTE-ANNE-DE-BARABAN		4	4	4	
VILLETTE - PAUL-BERT		4	4	4	
PAUL-BERT - MAISONS NEUVES		4	4	4	
ROUGET-DE-L-ISLE - FELIX-FAURE		4	4	4	
DAUPHINE - MONTLUC		4	4	4	
4ème ARRondissement					
HERBOUVILLE - GROS CAILLOU		5	5	5	
FLAMMARION BONY		4	4	4	
LYON PLAGE - YPRES		4	5	4 ou 5	1
5ème ARRondissement					
LA SARRA		3	3	3	1
CHAMPVERT MAIRIE	x	2	2	2	1
MENIVAL	x	2	3	2 ou 3	1
PIERRE VALDO	x	3	3	3	1
JOLIOT CURIE - LES ACQUEDUCS	x	2	3	2 ou 3	1
6ème ARRondissement					
MAIRIE 6		5	5	5	
J. RECAMIER		4	5	4 ou 5	1
BELLECOMBE - THIERS		4	4	4	1
LES CHARMETTES - LAFAYETTE		4	4	4	

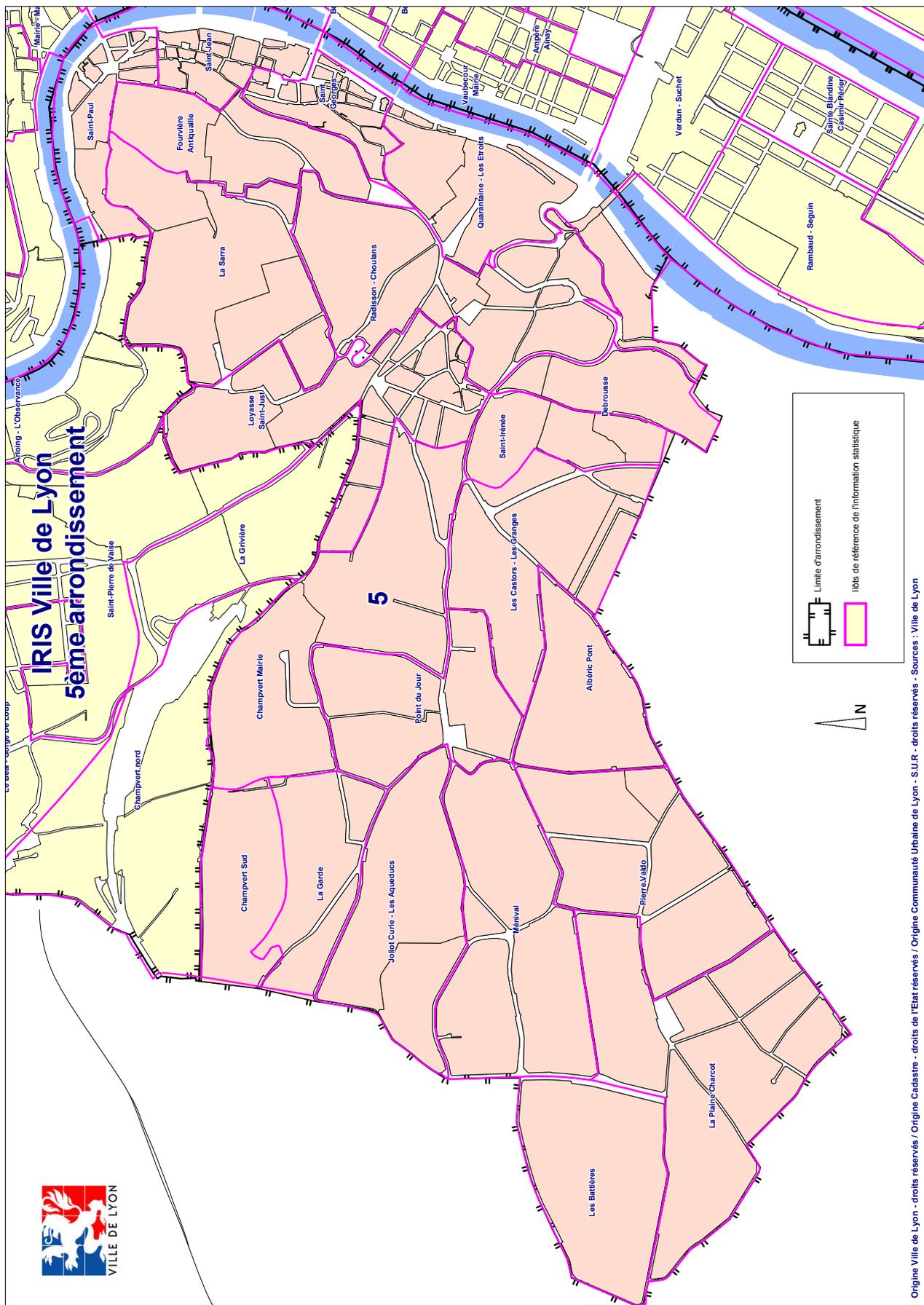
Intitulé des IRIS	géographie prioritaire actuelle	Catégorie maximale	Catégorie minimale	Etiquette	I R I S partiellement concernés
7ème ARRondissement					
PASTEUR	x	2	2	2	1
SAINT MICHEL	x	1	1	1	
LE PRADO	x	2	2	2	1
VICTOR BACH	x	2	2	2	1
SAINT LOUIS	x	2	2	2	1
STALINGRAD	x	2	2	2	1
YVES FARGES		2	3	2 ou 3	1
LE RHONE		2	3	2 ou 3	1
L'ARTILLERIE - LA GARE	x	2	2	2	1
JEAN-JAURES	x	2	2	2	1
CITE - JARDIN	x	2	2	2	
MARCEL MERIEUX		2	3	2 ou 3	1
8ème ARRondissement					
ROCKEFELLER - LA BUIRE		2	3	2 ou 3	
BATAILLE		3	4	3 ou 4	1
LATARGET - MERMOZ	x	1	1	1	
LA TRINITE - MERMOZ	x	1	1	1	
LANGLET SANTY	x	1	1	1	
GRANGE ROUGE	x	2	2	2	1
VIVIANI	x	1	1	1	
ETATS-UNIS	x	2	2	2	
MOULIN-A-VENT	x	1	1	1	1
AUDIBERT - LA VIROTTE	x	2	2	2	1
GRAND TROU		3	4	3 ou 4	
MONTAGNY - SAINT-JEAN-DE-DIEU	x	2	2	2	1
9ème ARRondissement					
MONTESUY - LE VERGOIN	x	2	2	2	
LOUIS BOUQUET - JEAN PERRIN	x	3	3	3	1
BALMONT EST	x	1	1	1	
L'INDUSTRIE - LE BOURG		3	3	3	1
ROCHECARDON - GARE DE VAISE	x	3	3	3	1
SALENGRO		3	3	3	1
SAINT SIMON - MARIETTON		3	3	3	1
MAIRIE 9	x	3	3	3	1
SAINT PIERRE DE VAISE	x	3	3	3	1
LE BEAL - GORGE DE LOUP		2	2	2	1
LA GRIVIERE		3	3	3	1
BALMONT LE FORT	x	1	1	1	
LE CHATEAU	x	1	1	1	
LE PLATEAU	x	1	1	1	
LA SAUVEGARDE	x	1	1	1	

ANNEXES

Cartes des 9 arrondissements de Lyon, avec périmètres des IRIS.

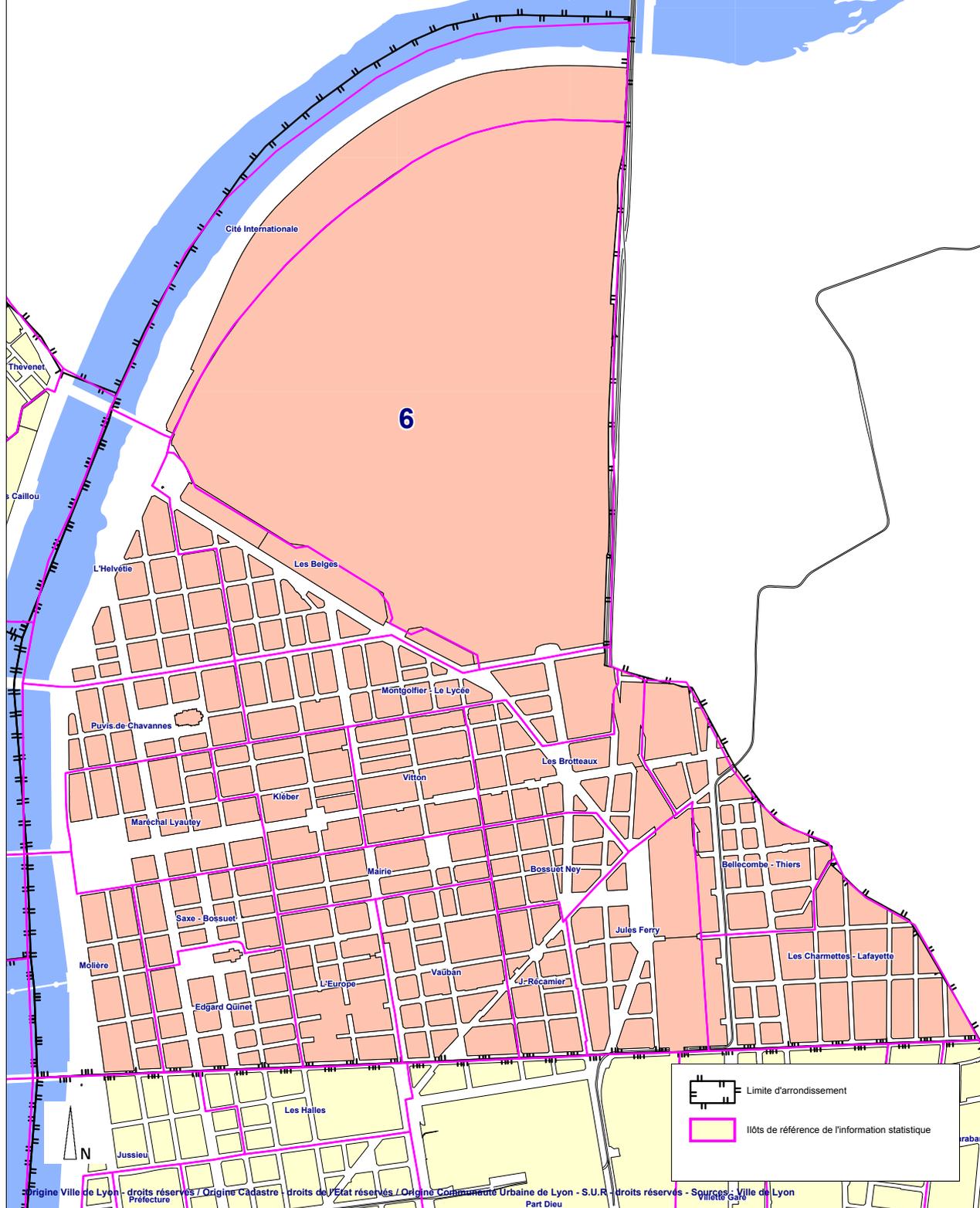


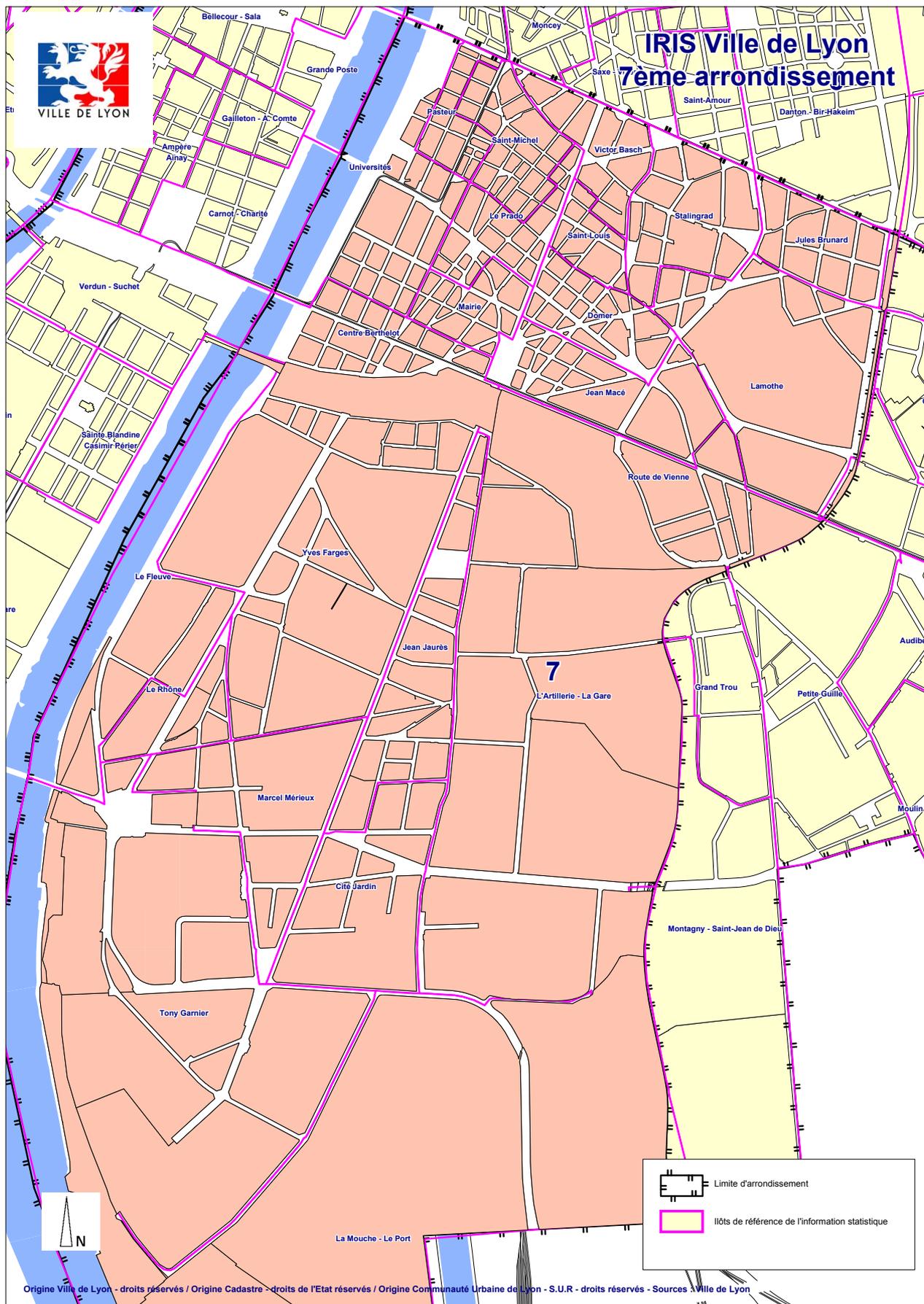


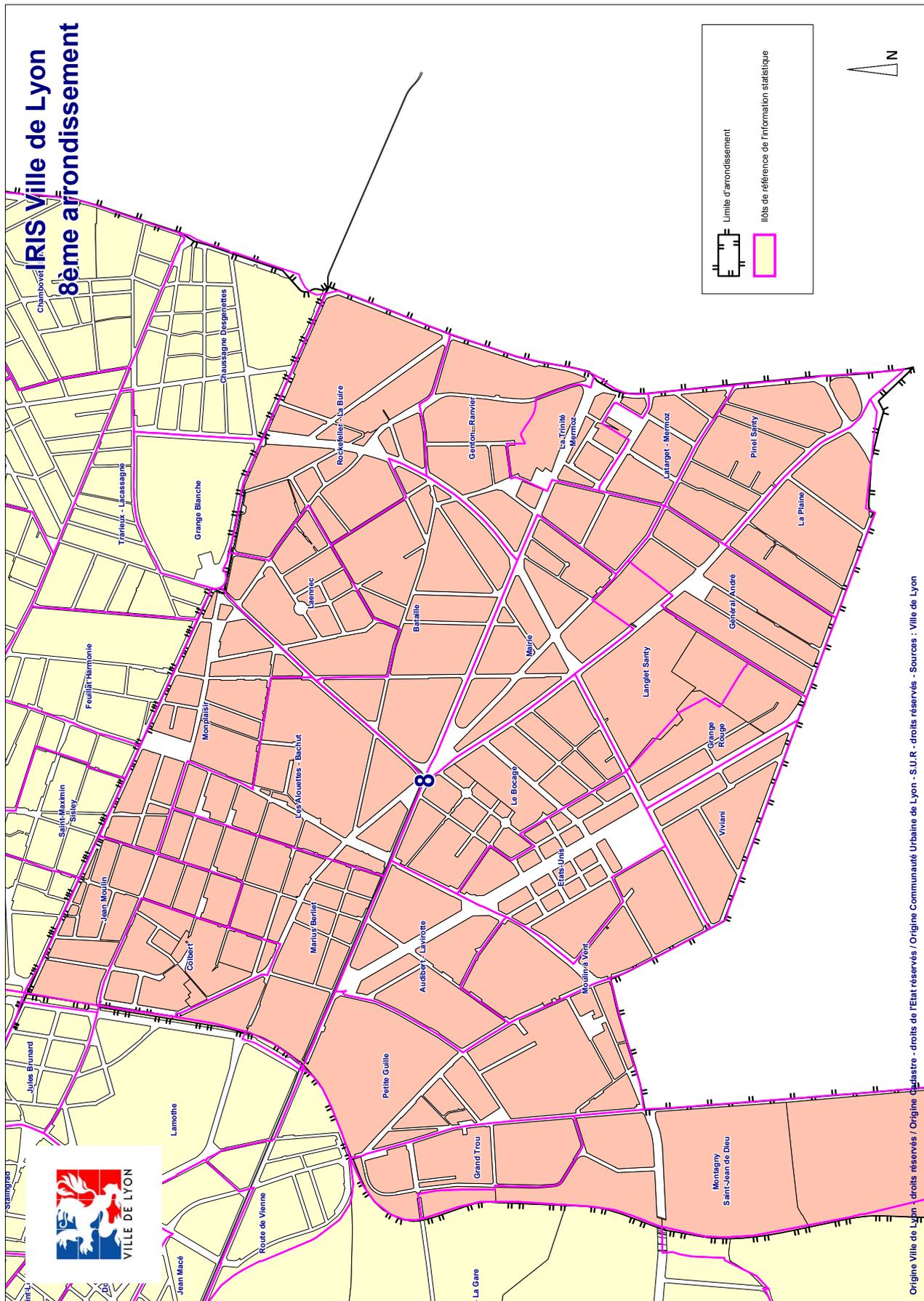




IRIS Ville de Lyon 6ème arrondissement









IRIS Ville de Lyon 9ème arrondissement

